

# OPERATIONS DE MAINTIEN DE PAIX ET CONSOLIDATION POST-CONFLIT DE LA PAIX DANS LA SADC.

Faustin Lokasola N’Koy Bosenge

## 1. Introduction.

L’intitulé de la présente étude montre qu’il est ici question d’explorer les approches d’un management optimal des opérations de paix dans le sens de garantir le succès des processus de consolidation post-conflit de la paix en cours aux niveaux internes de certains Etats de la SADC. En d’autres mots, il s’agit de trouver des pistes d’une requalification structurelle de l’actuelle gouvernance sécuritaire de la SADC au regard des enjeux et défis de promotion de la sécurité humaine et de la reprise du processus de développement dans la sous-région..

Selon ses termes de référence, la problématique de la présente étude a porté sur :

- Une clarification des contours du concept « consolidation post-conflit de la paix » ;
- Une analyse au cas par cas les approches de consolidation post-conflit de la paix usitées ;
- Une circonscription des enjeux et défis de la réconciliation nationale aux niveaux internes des Etats dans l’optique du retour de la paix et stabilité au plan global de la SADC ;
- Une évaluation des stratégies de consolidation post-conflit de la paix de la SADC et de l’Union Africaine au regard des considérations dégagées par la présente étude ;
- Une proposition des mécanismes de monitoring de tous ces processus de restructuration de la paix et sécurité en cours en Afrique Centrale et Australe.

Au regard de la structure de la problématique telle que ci-dessus dégagée, nous avons estimé que l’hypothèse centrale de notre étude était que la promotion de la culture de la paix notamment par une implication substantielle de la société civile dans les différents processus de paix nationaux conditionnait impérativement l’accomplissement d’une réconciliation nationale sincère au plan interne des Etats, et constituait ainsi une condition sine qua non du succès des toutes ces approches de

consolidation post-conflit de la paix et de promotion de la sécurité humaine actuellement en développement dans la SADC.

Cependant, il ne faudrait pas perdre de vue qu'autant un certain nombre de pays en Afrique Centrale et Australe se trouve encore en pleine phase de restructuration interne de la paix et sécurité après une longue période de conflits armés, autant la SADC n'a pas encore une tradition bien installée des opérations de paix. C'est pour cette raison que nous avons jugé opportun de nous appesantir plus sur les stratégies et instruments de consolidation post-conflits de la paix de la SADC que sur les opérations de paix proprement dites qui y auraient été menées.

Dans la même logique, des contraintes d'ordre matériel auxquelles nous avons fait face, nous ont obligé de recourir à la méthode de l'« *histoire immédiate* », laquelle nous avons appuyé par la technique documentaire.

Le travail a été articulé en sept parties :

- 1) Une clarification du contexte de « *consolidation post-conflit de la paix* » par la définition de la conditionnalité entre les quatre notions de *culture de paix, sécurité humaine, démocratie et développement* ;
- 2) Un dégagement des fondamentaux de la problématique sécuritaire de la SADC dans une optique de la consolidation de la paix, du retour de la stabilité et de la reprise du processus du développement dans tous ces pays sortant des conflits armés. Les crises sociopolitiques et conflits armés en Afrique sont généralement de souches socioculturelles plus que politiques et militaires ;
- 3) Une analyse des racines historiques et sociales de la violence dans la SADC;
- 4) Une étude également au cas par cas de différentes approches nationales de consolidation post-conflit de la paix, en l'occurrence les performances mozambicaines, le complexe et rude cheminement angolais, l'équation à multiples inconnus zimbabwéenne, la démarche conciliatrice et inclusive sud-africaine et l'approche exclusive congolaise;

- 5) Une projection des pistes de solutions pour le retour d'une paix durable et de la stabilité au sein de la SADC - processus de réconciliation nationale sincère - requalification des instruments et mécanismes de paix de la SADC ;
- 6) Une proposition des mécanismes d'un monitoring efficient du processus de restructuration de la paix et sécurité en cours dans la SADC.

## 2. Clarification de certains concepts.

Il va de soi que nous ne pouvons aborder un sujet se rapportant aux approches de consolidation post-conflit de la paix et promotion de la sécurité humaine comme celui-ci, sans commencer avant toute chose par une certaine clarification des contours conceptuels qui sous-tendent les deux notions fondamentales de la « *paix* » et de la « *réconciliation nationale* », dont dépend foncièrement la restauration de la « *sécurité humaine* », l'implantation de la démocratie et la reprise du processus de développement.

### 2.1. « *Paix* » :

Nous sommes de ceux qui pensent que la paix n'est pas un acte ponctuel. C'est plutôt tout un processus pouvant procéder au-delà de la signature des accords militaires et politiques pour intégrer des approches de promotion de la sécurité humaine, notamment par le biais de l'implantation de la démocratie et de la création des conditions socioéconomiques propices à la requalification des conditions de vie des populations par la production des richesses.

En d'autres mots, la consolidation de la paix et le retour de la stabilité dans un contexte post-conflit sont les produits d'un alignement cumulatif de toute une série de faits allant de la cessation des hostilités à la mise en place d'un nouvel ordre institutionnel, en passant par le désarmement et la tenue des élections crédibles.

Cependant, il ne faudrait pas perdre de vue que c'est surtout le résultat d'un effort constant des gouvernants à éradiquer les facteurs originels des crises, de la violence et des conflits armés notamment par la promotion de la réconciliation nationale et de la culture de la paix.

A la lumière de tout ce qui précède, il devient clair que la finalité de toute opération de paix est la restauration post-conflit de la sécurité humaine et la reprise du

processus du processus de développement à l'issue de tout long travail d'éradication des causes profondes de la guerre et de promotion de la culture de paix. C'est l'étape la plus cruciale de tout processus de paix. C'est à ce stade-là qu'intervient l'absolue nécessité d'une implication substantielle de la société civile aussi bien dans l'action humanitaire que dans la diffusion des idéaux de non-violence, de tolérance et d'acceptation de la différence tant parmi les élites qu'au sein masses populaires au profit de la restauration de la concorde entre les individus, les communautés et les peuples.

## 2. 2. « Réconciliation nationale ».

Notre quête d'une plus large compréhension du concept de la paix nous a amené à percevoir une impérieuse conditionnalité entre le succès d'un processus de consolidation post-conflit de la paix et un accomplissement préalable de la réconciliation nationale, notamment par le biais de l'instauration par les gouvernants d'un dialogue permanent<sup>1</sup> sensé rendre possible un pardon mutuel sincère entre d'anciens frères ennemis pour le bénéfice d'une paix durable et de la réconciliation nationale.

Ceci étant dit, il nous est revenu la nécessité d'explorer les contours du concept de réconciliation nationale à travers une brève rétrospective historique des différentes approches de consolidation post-conflit de la paix usitées dans la SADC pendant la décennie qui s'achève. C'est pourquoi nous sommes d'accord avec André du Pisani<sup>2</sup> pour affirmer que le terme générique de réconciliation nationale devrait être considéré avec beaucoup de prudence, étant donné qu'il serait de nature à comporter des contenus aussi complexes que variés en fonction des réalités sociopolitiques spécifiques aux Etats.

En effet, nous verrons plus bas que les causes profondes des guerres civiles dans ces deux anciennes colonies portugaises furent plus sociales, c'est-à-dire liés à des facteurs ethniques, raciaux, géoéconomiques etc.; ce qui expliqua que les processus de réconciliation nationale en Angola et au Mozambique avaient plus porté sur des efforts de conciliation des antagonismes géopolitiques<sup>3</sup> que sur la gestion des contradictions politiques proprement dites.

Les choses ne furent pas très différentes en Afrique du Sud où la problématique de la réconciliation nationale porta plus sur l'accomplissement de la justice et la restitution de la vérité au profit de la suppression des barrières raciales et clivages

---

<sup>1</sup> Notamment par le biais d'un « *common ground search* » et d'un « *sustainable dialogue* » ;

<sup>2</sup> Son intervention lors de l'atelier préparatoire de la conférence annuelle de « FOPRISA » tenu à Maputo le 24 octobre 2008 ;

<sup>3</sup> Les intellectuels et métis citadins du littoral contre des populations paysannes de souches africaines du centre et de la partie septentrionale du pays.

socioéconomiques que sur des rapprochements des vues politiques ou de partage du pouvoir militaire.

Par contre, le processus de la réconciliation nationale en RDC a adopté un schéma tout à fait différent, dans la mesure où elle procédait fondamentalement d'un travail de rapprochement des vues des camps politico-militaires aux intérêts aussi divergents que variés<sup>4</sup> sur fond d'une profonde méfiance mutuelle des uns et des autres ; le tout sur fond d'un subtil clivage géopolitique Est-Ouest.

A la lumière du petit développement qui précède, nous voyons que les schèmes de réconciliation nationale appliqués par ci, par-là dans la SADC n'ont pas procédé des mêmes approches, et qu'ils n'ont pas donné les mêmes résultats. Ainsi dit, il apparaît claire que, tout en étant un important catalyseur de l'ensemble des processus internes de restructuration de la paix et sécurité en cours dans certains Etats de la SADC, la réconciliation nationale n'est pas du tout une solution miracle pour tout processus de consolidation post-conflit de la paix.

Cependant, autant les performances mozambicaines dans ce domaine sont une réalité indéniable, autant les choses ne se présentent pas de la même façon dans des pays comme la RDC, le Zimbabwe, et même l'Afrique du Sud la réconciliation nationale est encore un idéal à atteindre.

### 2. 3. « Sécurité humaine »

Nous savons tous que depuis les *Traités de Westphalie* en 1684 jusqu'au début des années 90, le concept de la sécurité a été fondamentalement associé en Occident à un ensemble de mesures préventives et répressives qu'un Etat élaboraient pour se protéger des menaces qui étaient généralement militaires et externes. Hans Morgenthau estime que c'est cette vision externaliste de la gouvernance sécuritaire des Etats qui a fait que la sécurité de l'Etat-nation a été privilégiée au détriment des considérations liées à la protection de l'individu<sup>5</sup>.

La chute du *Mur de Berlin* et la réduction des rivalités entre Washington et Moscou au début des années 90 ayant entraîné un radical remodelage du paysage géostratégique international, les traditionnelles menaces militaires interétatiques autrefois justifiées par la *Guerre Froide* ont été bâties en brèche au profit de la montée

---

<sup>4</sup> Il y avait dans le même panier des ultranationalistes lumumbistes, des kabilistes se voulant réformateurs, des mobutistes conservateurs, sans oublier des forces politico-militaires à consonance ethniques etc.

<sup>5</sup> Hans Morgenthau, *Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace*, 6ème édition, New York, Knopf, 1985, p.228-230.

en surface de nouvelles formes d'atteintes à l'intégrité humaine comme les épidémies, les famines, la criminalité transfrontalières, les catastrophes naturelles, le terrorisme etc., justifiant ainsi l'émergence d'une gouvernance sécuritaire qui plaçait la protection de l'intégrité humaine plus que la sauvegarde du régime au centre des préoccupations des Etats.

C'est ainsi que, avec l'actuelle mouvance de l'après-guerre froide et de la mondialisation, il s'est imposé aux Etats une gouvernance sécuritaire basée sur l'implantation de la démocratie en tant que gage de la promotion de la concorde intercommunautaire et de la paix sociale et un facteur indispensable du démantèlement de la culture d'exclusion et du despotisme générateurs des frustrations et de la violence. L'histoire politique post-coloniale de l'Afrique subsaharienne ayant démontré à suffisance qu'il n'était pas du tout évident de bâtir ou rebâtir une paix durable sans l'observance des règles de base de la démocratie et du respect des droits de l'homme, il s'est installé au sein des élites africaines une dynamique d'abandon des paradigmes sécuritaires hérités de la colonisation au profit de nouveaux concepts adaptés aux réalités sociopolitiques du continent.

Le débat ouvert à cette occasion permit, deux ans bien avant la publication du tout premier « *Rapport du PNUD sur le développement humain dans le monde* » qui mettait en exergue pour la toute première fois le concept de la « *sécurité humaine* », l'élaboration de ce qui sera appelé le « *Document de Kampala à l'initiative du « Forum des dirigeants africains* » et de l'OUA. Ce texte stipulait clairement que la *sécurité comportait, en plus de la dimension militaire, des aspects politiques, sociaux, économiques, écologiques etc.*<sup>6</sup> Les travaux à ce sujet de certains universitaires africains comme Ken Booth et Buzan Barry contribuèrent davantage au développement du nouveau concept et inspirèrent les rédacteurs du « *Livre Blanc sur la défense sud-africain* » qui précise notamment que « *la paix sociale, la jouissance par les citoyens de leurs droits fondamentaux, leur participation à la gestion de l'Etat et leur mieux-être social et environnemental sont tributaires de la promotion de la sécurité humaine.* Nous voyons que la « *sécurité humaine* » est un concept dont le continent africain est le berceau.

### **3. Dégagement des fondamentaux de la problématique sécuritaire actuelle de la SADC.**

Après avoir fixé les esprits sur l'impérieuse conditionnalité entre la paix, la sécurité humaine, la démocratie et le développement, nous avons tenu ici à bien définir les fondamentaux de la problématique de la consolidation post-conflit de la paix et de la promotion de la sécurité humaine en cours au sein de la SADC. Le point focal de la gouvernance sécuritaire actuelle de la SADC étant la restructuration de la paix et

---

<sup>6</sup> Towards a Conference on Security, Stability, Development and Cooperation, New York: *Forum des Dirigeants Africains*, 1992, p.200.

sécurité aux plans internes de certains Etats, il s'agit dans la présente étude de tenter de trouver des réponses indiquées à toutes ces interrogations liées aux approches à adopter, notamment par un échafaudage des questionnements susceptibles de permettre une bonne circonscription des enjeux et défis de l'avènement d'une ère de paix et de développement dans la communauté.

Avec Frederico Mayor, nous pensons que « *maintenant que la paix et la sécurité se restructurent tant au plan interne des Etats qu'au niveau de grands ensembles, il est nécessaire de savoir poser des questions, à qui les poser et comment passer des interrogations à l'action*<sup>7</sup> ».

En effet, quels sont les contours réels de ce processus de reconstruction post-conflit de la paix en cours au sein de la SADC ? Quelles similarités et dissemblances pourraient être dégagées de l'observation dudit processus aux plans internes des Etats ? Quels sont les défis majeurs de ce processus de consolidation de la paix et de promotion de la sécurité humaine aux niveaux internes des Etats et du rétablissement de la concorde communautaire au plan de la sous-région ? Quelle évaluation ferions-nous aussi bien de toutes ces approches internes aux Etats que des stratégies globales de la SADC et de l'Union Africaine visant le retour de la stabilité et la promotion de la sécurité humaine au sein de la communauté ? Quelle économie ferions-nous de la sociologie de la violence et de l'insécurité déplorée depuis plusieurs décennies au sein de la SADC ? Quelles seraient les pistes d'une requalification structurelle de l'ensemble du processus de reconstruction post-conflit de la paix en cours en Afrique Centrale et Australe ?

Avant de trouver des réponses spécifiques à tous ces questionnements, nous voudrions ici ouvrir une parenthèse pour souligner globalement que le processus de reconstruction post-conflit de la paix en cours au sein de la SADC a toujours foncièrement souffert de deux tares majeures que sont les pesanteurs politiques et socioculturelles entravant un pardon mutuel d'anciens frères ennemis d'une part ; et de l'autre, la vicieuse tendance des gouvernants locaux et de leurs partenaires internationaux à privilégier les seules solutions politiques et militaires au détriment d'une démarche sociologique visant à amener aussi bien les élites que les masses à intérioriser des idéaux de paix, de tolérance et d'acceptation de la différence.

En effet, la mauvaise gouvernance en termes d'exclusion politique, d'absence de justice redistributive et d'une gestion maladroite des questions identitaires ayant constitué les causes fondamentales de toutes les crises politiques et conflits armés qui viennent d'endeuiller l'Afrique Centrale et Australe depuis des décennies, il ne serait pas évident de rétablir la paix et la stabilité par une simple multiplication des arrangements politiques et accords militaires qui ne sont avant toute chose que des conventions des partis entre élites politiques qui ne fonctionnent pas toujours en phase avec les populations concernées.

---

<sup>7</sup> Goucha M., *Vers une Culture de Paix, Quelle Sécurité*, UNESCO, Paris, 1997, p.8.

C'est dans ce sens que, dans notre quête de mieux comprendre la corrélation logique entre l'exercice de la démocratie dans un contexte post-conflit et la promotion de la sécurité humaine, nous avons beaucoup apprécié les points de vue en la matière de Philippe Schmitter et Terry Lynn Karl<sup>8</sup> qui, tout en refusant de présenter la démocratie comme juste un ensemble de règles et institutions politiques et de l'assimiler à la tenue d'élections, les deux auteurs mettent en garde en passant contre le danger consistant à considérer l'expérience démocratique américaine comme un modèle universel. Cependant, nous tenons à relever tout de suite que ces deux auteurs soulignent sans ambages que les pistes vers la démocraties empruntées jadis par l'Europe en matière des pouvoirs exécutifs et parlementaires, libertés d'association et droits des corporations ne constituent pas moins des approches indiquées pour permettre à un Etat de négocier la délicate transition de l'autocratie<sup>9</sup> vers la démocratie.

Dans la même lancée, Robert Dahl enfonce le clou en affirmant que « *la démocratisation ne constitue pas nécessairement un gage d'une gestion saine des finances publiques, de la croissance économique, et de la reprise du processus de développement* »<sup>10</sup>. L'auteur du *Dilemmas of Pluralist Democracy* affirme avec force qu'à l'opposé des régimes autocratiques, une fois établies, les démocraties sont capables de se pérenniser en s'adaptant aux changements des circonstances par la modification de leurs règles et institutions en fonction des données sociopolitiques domestiques.

Néanmoins, à ce stade de notre réflexion, nous nous bornons à faire observer qu'autant la paix est une réalité complexe, autant la reconstruction post-conflit de la paix est un processus délicat dont le succès est tributaire notamment des facultés de ses garants à dépasser le stade des arrangements entre leaders politiques et des accords entre chefs militaires pour scruter les bases historiques et fondements sociaux de tous ces conflits, lesquels seraient à situer plus au niveau des individus et des communautés de base que des gouvernants.

A notre humble avis, une bonne solutionnaire de l'actuelle équation sécuritaire de la SADC devrait cible tous ces fondamentaux de la problématique de consolidation post-conflit de la paix de la SADC en allant bien au-delà des actes ponctuels comme la cessation des hostilités, le désarmement DDR, la formation des gouvernements d'union nationale et de transition, ainsi la tenue des élections et en adoptant des approches nettement sociologiques comme la promotion de la culture de la paix, entendez la diffusion des idéaux de non-violence, de tolérance et d'acceptation de la différence entre les individus, en vue de l'instauration du dialogue et de l'esprit de

---

<sup>8</sup> Larry Diamond & Marc F. Plattner, *The Global Resurgence of Democracy*, John Hopkins University Press, Baltimore, 1996.

<sup>9</sup> Les luttes pour l'indépendance et autres mouvances insurrectionnelles à travers le monde n'ont pas été moins des expériences autocratiques.

<sup>10</sup> Robert Dahl, *Dilemmas of Pluralist Democracy*, New Haven: Yale University Press, 1945.

conciliation au profit de la réconciliation nationale et de la concorde entre les communautés nationales et transnationales. C'est bien-là la voie sensée conduire vers la coexistence pacifique et le retour de la stabilité dans la sous-région.

#### 4. Racines historiques et sociales de la violence dans la SADC.

Avant de nous lancer sur une étude cas par cas du processus de reconstruction post-conflit de la paix au sein de la SADC, nous avons été tenu par la logique élémentaire de commencer par disserter sur les racines historiques et sociales de la violence dans la sous-région pendant les trois dernières décennies écoulées. C'est dans ce sens que nous avons succinctement planché sur les racines profondes et les aspects sociopolitiques des guerres civiles qui avaient endeuillé et dévasté le Mozambique et l'Angola, du combat du peuple Sud-africain<sup>11</sup> contre le régime d'Apartheid, de la lutte de libération des nationalistes zimbabwéens, et de toutes ces épisodes insurrectionnelles à répétition encore déplorées en RDC.

Nous avons pensé que cette photographie des conflits armés déplorés dans la sous-région pouvait nous aider à établir une bonne autopsie de différentes approches de paix adoptées par les uns et les autres pour résoudre des conflits et rechercher la paix. C'est ainsi que nous notamment procédé à un dégagement des similitudes et dissemblances de tous ces processus nationaux de paix en vue de pouvoir tirer des enseignements sécuritaires susceptibles de contribuer à d'éventuelles requalifications structurelles d'actuelles stratégies de paix de la SADC et de l'Union Africaine.

##### 4. 1. Mozambique

La Mozambique vécut plus de trois décennies de guerre civile avec la guerre d'indépendance 1964 à 1974 et les quatorze ans de guerre civile<sup>12</sup> qui s'ensuivirent. Le concours de l'histoire fit que des leaders originaires de la partie Sud du pays aient réussi à mobiliser avec bonheur des populations du Nord dans la guérilla contre les colons Portugais, ce qui conféra à la lutte pour l'indépendance du FRELIMO un profil national, du moins à ses débuts, et permis à ce que des populations du Nord en constituent le gros des combattants.

Ayant bénéficié en ses débuts d'une part du monolithique appui tanzanien<sup>13</sup> consécutivement aux accointances idéologiques la *Tanganyika African National Union (TANU)* et le FRELIMO<sup>14</sup>, et de l'autre, du contexte général de l'opposition de toute l'Afrique australe contre le régime d'apartheid, la cohésion interne qui caractérisa la lutte pour l'indépendance au Mozambique ne résista pas indéfiniment aux soubresauts des forces centrifuges.

Des querelles byzantines opposant les Nordistes partisans du régionalisme et les Sudistes de tendance unitariste après le départ des Portugais se soldèrent par de

---

<sup>11</sup> Le combat contre l'Apartheid connut l'implication aussi bien des Noirs que des Métis et Blancs sud-africains.

<sup>12</sup> Lire notamment des articles et rapports d'Anicia Lala, Martinho Chachiu et Alex Vines.

<sup>13</sup> Contrairement aux influences divergentes des Zaïrois, Sud-africains et Cubains.

<sup>14</sup> Le gros des combattants du FRELIMO était constitué des *Makonde* : une ethnie localisée au Nord du pays et partageant beaucoup des similitudes socioculturelles avec des peuples situés de l'autre côté de la frontière.

fortes frictions entre cadres Sudistes, majoritaires aux commandes de l'Etat et la base à prédominance nordiste qui tendait à reprocher, à tort ou à raison, à la superstructure du mouvement d'avoir oublié son apport crucial dans la lutte contre les colonialistes. Il y avait aussi des frictions raciales opposant les Noirs aux métis et aux Mozambicains blancs, sans oublier le fait que certaines critiques de la RENAMO trouvaient d'échos favorables dans les rangs mêmes du FRELMO. Le combat contre les colons céda place après l'indépendance à une guerre fratricide entre le FRELIMO et la RENAMO, le premier s'évertuant longtemps à faire passer la seconde auprès de l'opinion comme un simple conglomérats des hors-la-loi.

Et pourtant, une réalité était que la RENAMO profita substantiellement des dissensions, frustrations et défections que des frictions entre Noirs et Métis et Mozambicains blancs au sein du FRELIMO, en plus du capital appui des services secrets rhodésiens et sud-africains, ainsi que le soutien des émigrés Portugais nostalgiques de l'ère coloniale

#### **4. 2. Angola**

En abordant le cas de l'Angola, nous avons tenu de commencer par faire observer que la guerre civile dans ce pays a connu, dans le temps au gré des circonstances sociopolitiques, plusieurs mutations de son profil. Le vaillant combat des patriotes angolais contre la colonisation portugaise se mua après l'indépendance en 1974 en une très meurtrière guerre fratricide opposant d'abord le *Mouvement Populaire pour la Libération de l'Angola*, en sigle MPLA, en place à Luanda au FNLA, et ensuite aux maquisards de *l'Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola*, en sigle UNITA.

Au début des années 70, des mutations politiques internes au Portugal ayant ouvert des perspectives d'une très probable fin du salazarisme et des indépendances des colonies portugaises, de fortes frictions résultant d'un chevauchement entre les affres de la colonisation, des considérations géopolitiques à essence ethnique, des motivations idéologiques et les frustrations économiques commencèrent à voir jour et donner naissance à des clivages dans les rangs de la lutte anticolonialiste angolaise.

Depuis toujours, l'UNITA et le FNLA avaient tendance à se targuer d'une idéologie et des objectifs plus nationalistes que le MPLA dont ils tendaient à mettre en doute l'africanité en mettant en avant-plan la prédominance des métis dans son sein et surtout les accointances de ses leaders avec l'étranger par le biais du marxisme-léninisme.

Localisés au centre du pays autour de la ville de Nova Lisboa aujourd'hui Huambo, les Ovimbundu furent les principales victimes des spoliations des terres par les colons, une situation qui les contraignit à une exode vers les grandes plantations de café situées au Nord du pays où ils se butèrent à l'hostilité des Kongo. Ils constitueront par la suite le gros des contingents de l'UNITA. La guerre civile en Angola fut une conséquence logique aussi bien des confrontations mercantilistes qui

opposaient des multinationales et puissances étrangères pour le contrôle de l'immense potentiel pétrolier angolais que des clivages liés à la race, à la formation scolaire et à l'appartenance religieuse des leaders politiques<sup>15</sup>.

Les leaders du FNLA et de l'UNITA tendaient à se réclamer d'une plus grande africanité que les métis prédominant au sein du MPLA qu'ils présentaient comme trop européanisés aussi bien par leur essence marxiste-léniniste que leurs attaches idéologiques avec l'internationale socialiste.

Cependant, ayant été fondés essentiellement sur des bases ethniques et du fait de la guerre civile, le FNLA et l'UNITA eurent du mal à se hisser au rang des mouvements véritablement nationaux., préférant chacun se replier vers des contrées natales au Nord pour le FNLA, et à l'Est pour l'UNITA. Situés à cheval entre le Sud de la RDC et le Nord de l'Angola, majoritaires au sein du FNLA, les Kongo reçurent un important appui militaire et diplomatique du régime Mobutu dont l'opposition armée<sup>16</sup> avait trouvé refuge auprès des colons Portugais en Angola.

Ne s'étant pas remis de la défaite de sa coalition avec un corps expéditionnaire zaïrois dépêché par Kinshasa en 1974 pour aider ses troupes à renverser militairement le pouvoir du MPLA en place à Luanda, le FNLA disparut de la scène politico-militaire angolaise, perdant ainsi son statut de force tampon entre le MPLA et l'UNITA. Entré en scène juste à la veille de l'indépendance en 1974, le *Front de libération de l'enclave de Cabinda*, en sigle FLEC) se battait pour la sécession de l'enclave très riche en pétrole.

Nous voyons que les causes profondes de très meurtrières et dévastatrices guerres civiles déplorées au Mozambique et en Angola furent plus raciales et ethniques que politiques et militaires.

#### 4. 3. Zimbabwe

Des colons européens qui s'établirent dans l'actuel Zimbabwe se mirent tellement à s'emparer des terres au détriment des autochtones qu'à partir de 1898, les autorités britanniques durent intervenir par toute une série des mesures foncières à l'image des *Land Apportionment Acts* de 1930 et 1941, et plus tard la *Land Tenure Act* de 1969.

Alors que la Zambie et le Malawi voisins devenaient indépendants en 1964, la Rhodésie du Sud vit son élan pour l'indépendance perpétuellement freiné par les colons Blancs qui trouvèrent en la personne du Premier ministre Ian Smith un

---

<sup>15</sup> Le MPLA était à majorité constitué d'anciens élèves des écoles catholiques, alors que le FNLA et l'UNITA était dominés par d'anciens de l'enseignement protestant.

<sup>16</sup> D'ethnie Lunda comme Moïse Tshombe, les ex-Gendarmes Katangais se réfugièrent en Angola après l'échec de la sécession de la province du Katanga en 1963.

irréductible défenseur obstiné de leurs privilèges. Pour se mettre à l'abri des pressions humanistes de Londres, ce dernier entreprit de proclamer unilatéralement, en 1965, l'indépendance du pays en y instaurant un régime d'Apartheid à la sud-africaine jusqu'à ce que une combinaison des pressions de la communauté internationale et de la lutte interne des nationalistes aboutit en 1979 à la chute du pouvoir des colons.

Entre temps, dès le début des années 60, commença toute une série de combat pour le leadership national et des luttes fratricides au sein de l'élite politique noire zimbabwéenne. Le très capital appui de Dar-es-Salam en faveur des membres de la majorité ethnique *Shona* aboutit à une révolution de palais menée contre Joshuan Nkomo, un membre de la minorité *ndébél* et à la création du *Zimbabwe African National Union*, en sigle ZANU, une dissidence ayant résulté des frictions ethniques. Les mêmes dissensions ethniques se poursuivent encore aujourd'hui au sein du ZANU-PF de Robert Mungabe où certains membres stigmatisent la primauté des considérations ethniques sur les idéaux du parti.

C'est le Président Julius Nyerere qui régenta dès 1962 la scission au sein de la *Zimbabwe African People's Union* de Joshua Nkomo, laquelle se solda par la création du Zimbabwe African National Union, une dissidence du ZAPU sur fond des considérations ethniques. Des soutiens influents de la lutte armée zimbabwéenne avaient œuvré pour la marginalisation de Joshuan Nkomo, lequel n'appartenait pas à l'ethnie *Shona* majoritaire au sein du mouvement nationaliste zimbabwéen.

En plus de ces frictions ethniques au sein de la lutte des populations autochtones contre le système d'oppression des colons, il y eut aussi des divergences idéologiques entre des modérés menant le combat à partir de l'extérieur du pays sous le leadership du prosoviétique Joshuan Nkomo et les radicaux qui menaient la résistance interne sous la houlette du prochinois Robert Mugabe. L'adoption par le régime du Président Mugabe d'une ligne politique ultranationaliste procédant des expropriations des anciens colons de leurs exploitations agricoles a engendré de grandes perturbations des équilibres économiques, et par ricochet, une aversion d'une bonne frange des Zimbabwéens à l'égard du pouvoir en place.

#### **4. 4. Afrique du Sud.**

La guerre civile en Afrique du Sud fut un conflit très hybride. Ce fut un complexe chevauchement entre dissensions intercommunautaires et luttes armées sur fond des questions raciales et fractures sociales..

En effet, l'histoire de la nation sud-africaine est marquée par de luttes permanentes pour l'espace vitale aussi bien entre des populations autochtones que des communautés blanches de souches hollandaises et britanniques. Il y a lieu de se rappeler que des peuples *Zoulous*, *Xhosas* et *Ngounis* eurent constamment à croiser les fers entre eux pour toutes ces raisons.

Bien plus tard, Bantoustans et townships constitueront de véritables îlots de pauvreté qui permettaient aux quatre grands ensembles blancs de *Pretoria-Witwatersrand-Vereeniging*, *Durban-Pinetown*, *Port Elizabeth-Uitenhage* et du Cap de consolider leur prospérité en bénéficiant à peu des frais de la main-d'œuvre noire. Ce volet économique du système d'Apartheid produisit de fortes disparités sociales

entre les communautés blanches et noires qui, en plus du cloisonnement de l'espace politique sud-africain<sup>17</sup>, se soldèrent par une capitalisation des frustrations et l'explosion de la violence.

La sommation de toutes ces injustices sociales et politiques fut de nature à légitimer dans une certaine mesure la violence de sang dont furent montrés les membres de la branche armée de l'*African National Congress*. Conséquence logique des divergences politiques régnant au sein de l'élite noire sud-africaine que d'une sournoise lutte de leadership opposant l'icône africain Nelson Mandela au chef traditionnel Mangosutho Buthelezi, ces antagonismes interethniques seront exacerbés par l'approche des élections, les Bantoustans étant considérés comme des réservoirs des suffrages. Quoi de plus normal lorsque l'autorité traditionnelle avait réussi à y tisser tout un système de clientélisme politique se nourrissant de l'obscurantisme du petit peuple.

Nous voyons que les causes profondes de toutes ces violences et conflits armés déplorés en Angola, au Mozambique, au Zimbabwe, en Afrique du Sud etc. furent plus de souches raciales et ethniques que politiques et militaires.

#### 4. 5. RDC

L'histoire de la RD Congo est malheureusement très riche en conflits armés. Aux révoltes des populations autochtones face à la mouvance coloniale<sup>18</sup> du XIX<sup>ème</sup> siècle s'ajouteront trois séries de guerres civiles. La toute première advint juste après l'accession du pays à la souveraineté internationale en 1960, sous forme des sécessions des deux provinces

du Katanga et du Kasai, avant de déboucher sur la rébellion muleliste de la première moitié des années 60.

Œuvre commune d'une frange majoritaire de la classe politique congolaise, l'injuste persécution dans les années 60 des lumumbistes vainqueurs des élections aboutit à une rébellion qui détruisit aussi bien la démocratie naissante que les très précieuses infrastructures socioéconomiques héritées de la colonisation. La même intelligence cynique entre des leaders politiques congolais et leurs mentors occidentaux se reproduira vers la fin des années 90, lorsque certaines capitales occidentales et africaines initieront une croisade contre le pouvoir de Mobutu, laquelle débouchera plutôt à de nouvelles mouvances insurrectionnelles se soldant par des millions de morts, la déliquescence totale de l'Etat et une profonde destruction du tissu socioéconomique du pays.

---

<sup>17</sup> En 1983, le système d'Apartheid instaura de subtils mécanismes constitutionnels consacrant la stratification sociale et politique de la société sud-africaine en trois groupes : les *Blancs*, les *Métis et Indiens* et les *Noirs*.

<sup>18</sup> Notamment les révoltes des Batetela au Kasai et des Bapende dans le Bandundu.

A partir de 1999<sup>19</sup>, le même jeu de partialité sera de nouveau très malencontreusement appliquée, par la biais d'un chevauchement des préoccupations diplomatiques et visées affairistes dans les esprits de certains hommes d'Etat européens, aboutissant ainsi à l'actuel raté<sup>20</sup> de la transition politique et enlèvement du processus de paix congolais. Ayant tiré ses racines de cette crise des années 60, la guerre dite de libération de 1996 à 1997 constitua la deuxième vague des conflits armés au Congo, et occasionnera la chute du régime Mobutu, avant de déboucher une année plus tard à toute une série de rebellions anti-kabilistes.

Ce fut l'amorce de la crise actuelle. A peine installé aux commandes de la République, certainement à l'initiative de *leurs* alliés rwandais et ougandais, les nouveaux maîtres de Kinshasa entreprirent vite de placer tous les éléments de l'ancienne armée en quarantaine à la *Base de Kitona* tombée en désuétude depuis la fin des années 80.

En effet, dès les tous premiers jours de son règne, le Président Laurent Désiré Kabila fut subtilement poussé à la faute. Le nouvel homme fort de Kinshasa fut amené à se méfier des éléments des *ex-Forces Armées Zaïroises* qui lui étaient abusivement présentés comme d'inconditionnels partisans de son prédécesseur. Bien plus, dès le premier trimestre de son exercice du pouvoir, des sons discordants étaient déjà très perceptibles dans les rangs des « libérateurs » où naissaient de vives dissensions entre le tombeur du Maréchal Mobutu et certains hauts cadres du contingent des *ex-Gendarmes Katangais* rentrés d'exil en Angola, dont il n'aurait pas beaucoup apprécié la tendance à occuper trop d'espace autour de lui.

Comme si cela ne suffisait pas, le Président Kabila se retrouvera vite en face d'un autre front à gérer à l'Est du pays où des jeunes autochtones de la province du Kivu, lesquels constituaient le gros sa garde personnelle, ne voyaient plus de bon œil l'alliance entre le nouveau pouvoir et le Rwanda dont les troupes présentes sur le sol congolais ne cessait de revêtir les allures d'une occupation<sup>21</sup>.

---

<sup>19</sup> Signature par les belligérants Congolais et leurs alliés africains respectifs des accords de cessez-le-feu de Lusaka.

<sup>20</sup> Jusqu'en février 2007, les ex-belligérants congolais continuaient encore à s'affronter à l'arme lourde, même en pleine capitale.

<sup>21</sup> A titre illustratif, il est à noter que c'est un officier d'actif de l'Armée rwandaise qui était le Chef d'Etat-Major de l'Armée congolaise.

Cette dynamique hostile à la présence étrangère dans le Kivu ne tarda pas à se muer en une résurgence de la nébuleuse insurrectionnelle lumumbiste des années 60, avant de déboucher à une véritable nébuleuse insurrectionnelle des *patriotes Mai Mai*<sup>22</sup> qui subsiste jusqu'à ce jour dans cette partie du pays. Dès lors, le Kivu redevint vite le théâtre d'incessantes escarmouches opposant des miliciens *Mai Mai* à la coalition composée des forces gouvernementales et des troupes rwandaises, suivies chaque fois des représailles sauvages contre des populations civiles, une situation qui marquait déjà le début d'une nouvelle guerre civile. N'étant plus en totale harmonie avec Kampala et Luanda, ayant effrité la fidélité de jeunes autochtones du Kivu qui constituaient pourtant le gros de sa garde personnelle suite aux représailles des troupes gouvernementales contre des populations civiles à l'Est du pays, le Président Kabila n'était plus qu'un général sans troupes lorsqu'il ouvrait des hostilités contre ses alliés Rwandais en leur demandant de quitter le pays.

Le 2 août 98, le Commandant Jean Pierre Ondekane, un ex-FAZ à la tête d'une Brigade basée à Rumangabo, non loin de Goma, donna le coup d'envoi des mutineries qui se propageront comme une traînée de poudre dans toute la partie orientale du pays. Dans la foulée, les nouveaux insurgés lançaient une offensive de grande envergure sur Kinshasa. Un avion de ligne réquisitionné partit de Goma avec des troupes et engins blindés qui débarquèrent, le 4 août 98, à la Base de Kitona située sur le littoral atlantique.

D'une manière globale, la situation militaire sur le terrain commença par évoluer rapidement en faveur des insurgés avant de se stabiliser. A la deuxième moitié de 99, une évidence était que plus de la moitié du territoire national congolais était sous contrôle des mouvements rebelles, dont les troupes occupaient entièrement les provinces Orientale, du Nord-Kivu, du

Sud-Kivu, et du Maniema, en se partageant avec les forces loyalistes le contrôle de celles de l'Equateur, du Katanga et du Kasai Oriental.

A partir de ce moment, les fronts marquaient une nette stabilisation. Les belligérants n'avaient plus assez d'arguments à faire prévaloir en termes de perspectives pour la poursuite des combats. Une autre réalité quelque peu occultée était que Kinshasa ne contrôlait plus entièrement que les provinces du Bas-Congo et du Bandundu. Cet enlisement des opérations militaires fut un facteur déterminant pour amener les différentes parties congolaises et non-congolaises en conflit à accepter de prospecter les voies d'une solution négociée<sup>23</sup> en faveur du retour de la paix et stabilité dans le pays.

---

<sup>22</sup> En Swahili comme en Lingala, le terme *Mai* signifie l'eau. L'expression *Mai Mai* découle d'une formule incantatoire que prononçaient les partisans lumumbistes des années 60 pour se rendre invulnérables aux balles ennemies, sensées être magiquement liquéfiées.

<sup>23</sup>Négociations et Accords de Lusaka de 1999

Rapportant la situation qui prévalait au Congo à la veille de l'implication de la communauté internationale dans le processus de paix congolais, Muriel Devey parle « ...des régions ravagées notamment à l'Est, des déplacements massifs des populations, des exactions de toutes sortes, des viols en pagaille, des milliers des combattants à démobiliser et un pillage organisé des ressources minières par les groupes rebelles et leurs appuis étrangers<sup>24</sup> ... ».

Pis encore, le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies No S-2001-1072, adressé au Président du Conseil de Sécurité épinglait la présence sur le sol congolais de plusieurs groupes armés étrangers dont les *ADF*, le *West Nile Bank Front*, l'*UNITA*, le *Front de Libération de l'Enclave du Cabinda*, les *FDD*, le *FNL* et des rebelles Hutus rwandais composés des ex-*FAR* et autres *Interhamwes* se réclamant des *FDLR* et de l'*ALIR*. Bien plus, des portions entières du territoire national sont actuellement envahies par des pasteurs nomades communément appelés *Mbororo* qui y dictent allégrement leur loi sur des populations locales.

A regarder de près tous ces paramètres de base des crises politiques et conflits armés survenus un peu partout dans l'actuelle *SADC* depuis la colonisation jusqu'à ce jour, il devient clair que c'est l'érection de la culture d'exclusion géopolitique en mode de gouvernance qui constitue la cause fondamentale de toutes ces violences et guerres civiles dans la *SADC*.

## **5. Analyse au cas par cas des approches nationales de consolidation post-conflit de la paix.**

### **5.1. Les performances mozambicaines**

La signature en 1992 de l'« *Accord Général de Paix* » qui mit fin à la guerre civile au Mozambique et La création par les Nations Unies de sa mission dite « *Opérations des Nations Unies au Mozambique* », en sigle *ONUMOZ*, marquèrent la fin formelle de la longue guerre civile mozambicaine et le début du processus de consolidation post-conflit de l'ancienne colonie portugaise. Contrairement à leurs homologues angolais et congolais qui furent confrontés à d'inextricables puzzles, les autorités de Maputo eurent beaucoup de bonheur dans leurs approches pour l'accomplissement de la réconciliation nationale et de restauration de l'autorité de l'Etat, deux préalables indispensables à la consolidation de la paix et au retour de la stabilité.

D'indéniables performances réalisées pourtant avec diligence par les autorités mozambicaines, notamment dans le domaine du désarmement et du contrôle de la circulation des armes légères, nous semblent constituer une exception qui mérite l'attention des garants de la gouvernance sécuritaire de la *SADC*. A titre illustratif, il y a lieu de souligner les efforts des autorités mozambicaines dans le domaine du

---

contrôle et de la réduction de la circulation des armes légères<sup>25</sup>, lesquels font que le Mozambique soit aujourd'hui cité parmi les plus grandes performances mondiales en la matière.

Il nous est revenu de penser qu'un concours des circonstances internationales et sous-régionales favorisa ces performances mozambicaines. En premier lieu, nous pensons à la fin des rivalités idéologiques entre Washington et Moscou et à la sensible réduction des tensions qui s'en suivirent et engendrèrent un profond remodelage de l'environnement géostratégique international. La chute du *Rideau de Fer* en Europe de l'Est a comporté sa version tropicale en Afrique Centrale et Australe avec le démantèlement certes graduel, mais irréversible, de traditionnelles antagonismes politiques et militaires entre Etats pro-occidentaux (Zaïre et Afrique du Sud) et ceux à tendance marxistes-léninistes (Angola, Mozambique, Zimbabwe etc.), des faits qui concoururent à l'avènement d'une certaine détente diplomatique dans la sous-région.

Conséquence logique de la première, la deuxième raison du succès mozambicain serait à situer dans l'adoption de l'économie du marché par l'ancienne colonie portugaise, un phénomène qui plaça le pays en position d'osmose socioéconomique avec son puissant voisin sud-africain. La troisième raison du succès mozambicain serait le fait que le processus interne de consolidation post-conflit paix fut heureusement accompagné d'une solide assistance économique des Etats Unis et des Européens dont les résultats en terme de reprise socioéconomique contribua substantiellement à l'émergence d'un solide consensus national autour de l'action sécuritaire du Gouvernement.

Ayant suivi la fin de la guerre civile à la faveur de la signature par les frères ennemis mozambicains de l'*Accord Général de Paix* en 1992, l'implication des Nations Unies dans le processus de paix local n'a pas beaucoup porté ses fruits. Après le démantèlement de l'ONUMOZ en 1994, le Gouvernement mozambicain dut faire face à une situation sécuritaire caractérisée par une combinaison des facteurs inhibiteurs de la paix comme la survivance des bandes armées constitués notamment d'anciens combattants en chômage et l'existence des formations paramilitaires illégaux, une situation qui sera à la base d'une forte recrudescence de l'insécurité et de la criminalité. C'est-ce qui justifia la décision des autorités de Maputo de lancer, avec l'appui de Pretoria, un programme de désarmement appelé « *Opération Rachel* », lequel bénéficia également d'un accompagnement très efficace de la société civile mozambicaine travaillant sous l'égide du *Conseil Chrétien du Mozambique*, en sigle CCM..

En août 2001, le gouvernement mozambicain a signé le « *Protocole de la SADC sur le contrôle des armes, munitions et autres matériels similaires* », dont l'objectif est de prévenir et contrôler la circulation et la vente des armes légères dans la sous-région.

---

24. ISS Mongraphy, No 94, janvier 2004, p. 9

25. Dictionnaire de Géopolitique, Flammarion, 2008

Après la ratification par de ce protocole par le Parlement mozambicain en septembre 2002, les autorités de Maputo mirent en place la « *Commission pour la Prévention et le Contrôle des Armes Légères* » qui permit une action soutenue des pouvoirs publics mozambicains en matière de désarmement dont le résultat est que ce pays est aujourd'hui cité parmi les cas de succès du processus DDR à travers le monde.

## 5. 2. Le très complexe et sanglant cheminement angolais

La donne pacifique qui avait commencé à s'installer timidement à Luanda s'estompait vite dès le début des années 80 avec l'émergence de fortes dissensions dans la direction du parti au pouvoir. Dès lors, il se produisit d'importantes modifications de la superstructure du MPLA en termes d'effritement de l'influence de la gauche du parti au profit d'une montée en puissance de l'aile modérée qui prônait la *realpolitik*, notamment le dialogue avec l'Afrique du Sud. Cette nouvelle direction du parti se mit à imiter l'exemple du Mozambique en gardant de bons rapports avec l'Afrique du Sud, en diminuant les dépenses militaires au profit des programmes de consolidation de la paix, en amorçant des réformes économiques et en ouvrant un dialogue avec son opposition armée qui conditionnait la paix au départ des troupes soviétiques et cubaines, au cessez-le-feu et à un engagement de Luanda pour les élections.

Cependant, la présence des conseillers militaires soviétiques et Est-allemands, ainsi que des troupes cubaines en Angola continuaient à demeurer le tendon d'Achille du processus de paix angolais. Bien qu'ayant reçu de l'Union soviétique en 1987 de gros moyens militaires pouvant être mis à contribution pour relancer la guerre contre son opposition armée, les autorités angolaises optèrent de poursuivre une politique d'ouverture diplomatique vers des pays occidentaux ayant une forte implication dans l'économie du pays<sup>26</sup>, tout en prenant de courageuses mesures de libéralisation du marché intérieur qui ne laissèrent pas indifférentes les institutions de Bretton Woods.

En juin 1989, soit après quatorze ans de guerre civile, le Président José Eduardo dos Santos et Jonas Savimbi, le Chef de la rébellion armée de l'UNITA, échangèrent une poignée de mains historiques après avoir chacun apposé sa signature sur la "déclaration de Gbadolite<sup>27</sup>". Ce texte disposait sur les conditions d'un cessez-le-feu et les principes des pourparlers de paix entre les frères ennemis angolais, notamment les questions de l'intégration des cadres de l'UNITA au sein de l'État angolais, la formation d'un gouvernement d'union nationale devant gérer la transition politique et organiser des élections libres.

L'*Accord de Gbadolite* fut un grand échec, les hostilités entre les forces gouvernementales et les rebelles de l'UNITA ayant repris de plus belle entre août 1989 et mars 2000. Des négociations reprises sous la médiation du Portugal et l'égide des Nations Unies, avec l'appui des États-Unis et de la Russie, aboutirent à la signature, en mai 1990, de l'« *Accord d'Estoril* » qui prévoyait le pluralisme politique, la démocratisation des médias, le respect des libertés individuelles etc. Les arrangements contractés par les frères ennemis angolais au Portugal permirent tout

<sup>26</sup> Les États-Unis, la France, le Portugal et la Belgique

<sup>27</sup> Village natal du Président Mobutu, le principal facilitateur de l'accord.

de même des espoirs de paix, en dépit du fait que les scrutins y envisagés comportaient de hauts risques de reprise des hostilités suite aux contestations électorales, alors que l'ordre politique qui en résultait n'était pas de nature à faciliter l'émergence d'une troisième force, ce qui aurait pu être une solution de rechange pour le bénéfice de la paix.

La guerre civile en Angola connut un tournant décisif en 1993 avec la reconnaissance du Gouvernement de Luanda par les Etats-Unis qui tournèrent ainsi le dos à la rébellion de l'UNITA, en plus de la reprise des négociations menées à Lusaka sous la médiation des Nations Unies, en vue de la reprise de la participation de l'UNITA à la transition politique et de la tenue du second tour des élections. Un nième accord sera le MPLA et l'UNITA en novembre 1994, avec cette fois-là une clause prévoyant la démilitarisation de l'UNITA : ce qui fut une toute première.

En 1996, l'UNITA accusa une certaine réticence à son désarmement au regard de l'incertitude des garanties sécuritaires que lui offrait le pouvoir du MPLA en place à Luanda. Le processus de paix n'a pas du tout entraîné une rupture avec la guerre, ne permettant qu'aux deux camps de consolider chacun sa domination dans sa zone de contrôle, même si l'UNITA pouvait annoncer en novembre la fin du processus de cantonnement et du désarmement de ses troupes, en plus du fait qu'une soixantaine de députés de l'UNITA eurent à réintégrer le Parlement et qu'un nième gouvernement dit d'unité et de réconciliation nationale une année plus tard.

Le relatif succès de tous ces arrangements permirent un début de reprise socioéconomique avec notamment le rétablissement de la libre circulation des personnes et des biens dans les anciennes zones des combats et l'établissement d'une législation minière favorable à l'UNITA n'empêchèrent pas le leader de ce mouvement à reprendre le raccourci des armes. La mort de Jonas Savimbi en 2001 permit la montée en surface de l'aile modérée de l'UNITA qui remit en selle le processus de Lusaka; la politique prenant ainsi le dessus sur les armes dans un pays profondément meurtri par plus de cinq décennies de guerres civiles à répétition.

Le fait que les dernières élections générales se soient déroulées sans des perturbations sécuritaires majeures laisse à penser que l'Angola est en train de marcher sur les traces du Mozambique sur la voie de la consolidation de la paix et de l'implantation de la démocratie.

### **5. 3. L'équation à multiples inconnus zimbabwéenne**

L'indépendance du Zimbabwe et l'éclatant succès électoral du Président Robert Mugabe qui donna à la ZANU la majorité absolue en 1980 ne firent malheureusement que contribuer à la montée des dissensions à consonances ethniques dans les rangs des nationalistes zimbabwéens, entravant ainsi fondamentalement les processus de réconciliation nationale et de consolidation post-conflit de la paix.

En effet, même si les *Accords de Lancaster House* en décembre 1979 avaient permis au leader du ZANU d'obtenir les promesses de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, des Nations Unies et de l'OUA de faire pression sur des colons européens qui continuèrent à contrôler le gros des exploitations agricoles du pays; la réforme

agraire de 1980 sera minée à la fois par des contingences ethniques et élans revanchards, passant ainsi à côté des solutions de fond sur la très délicate et complexe question des terres. Ne disposant ni des capitaux frais, ni d'une solide expérience de gestion, les nouveaux propriétaires terriens autochtones ne purent prospérer.

Entre-temps, à l'issue d'une brève embellie pacifique certainement consécutive à l'euphorie post-indépendance, les rapports entre la ZANU et la ZAPU se mirent à se dégrader de nouveau à partir de 1982 avec des affrontements interethniques qui justifiaient de sanglantes interventions des troupes gouvernementales. Cette situation contraignit à tort ou à raison le Président Mugabe à diligenter en 1987 un accord de fusion de la ZANU et de la ZAPU. Au plan économique, l'adoption de l'économie de marché et la mise en place d'un programme d'ajustement structurel depuis 1991 n'ont pas toujours permis au pouvoir en place d'amorcer la reprise socioéconomique tant souhaitée par le peuple zimbabwéen.

La sommation de tous ces facteurs ethniques, politiques et économiques ont expliqué les récentes tentatives des autorités d'Harare d'emprunter les raccourcis de la violence dans une quête d'orienter les élections générales pour conserver le pouvoir dans un contexte national défavorable et une conjoncture internationale assez hostile. Tout porte à croire que le processus de consolidation post-conflit de la paix au Zimbabwe a encore du chemin à parcourir.

#### **5. 4. La démarche conciliatrice et inclusive sud-africaine**

Pour mieux saisir l'ampleur des conflits et du processus de reconstruction post-conflit que connu l'Afrique du Sud, il faudrait commencer par noter que ce pays est longtemps resté un conglomérat des peuplades plus qu'une nation au sens propre du terme. Ayant été mené de façon assez hachée et pluridirectionnelle, le peuplement du territoire sud-africain donna lieu à la formation des groupes humains assez hétérogènes, ce qui pouvait expliquer aussi bien la relative pérennité du régime d'Apartheid que la large victoire de l'*African National Congress* aux premiers suffrages réellement universels que connut le pays.

De même que, étant fondamentalement des entités socioculturelles très cloisonnées, les différentes communautés raciales sud-africaines se sont facilement accommodées des schèmes de séparation politique et sociale mis en place par le système d'Apartheid, de même le groupe humain le plus démographiquement fort gagna les élections de 1994. Quoi de plus normal lorsque l'absence quasi-totale de toute osmose politique inter communautaire avait réduit drastiquement toute possibilité des votes croisés ?

Nous voyons que le premier obstacle à la reconstruction post-conflit de la paix en Afrique du Sud fut les barrières raciales. Le principal enjeu du double processus de consolidation de la paix et d'implantation de la démocratie était de créer des conditions d'un dialogue et de recherche des compromis conciliation entre des

groupes humains se reconnaissant respectivement dans les programmes politiques des formations comme l'*African National Congress*, le *South African Communist Party*, le *Congress of South African Trade Unions* et le *National Party*.

C'est certainement ce que comprirent et firent Nelson Mandela et De Klerk en luttant avec toute leur énergie pour l'établissement d'un ordre institutionnel basé sur une cogestion de l'imperium par les noirs et blancs en dépit de l'écrasante victoire succès électorale de l'*African National Congress* face au *National Party*.

En plus de l'esprit de neutralité dont fut montrée les militaires sud-africains, la grande propension aux concessions mutuelles qui prévalut au sein de l'élite politique sud-africaine, notamment lors des sessions de la *Conférence pour une Afrique du Sud démocratique*, en sigle CODESA<sup>28</sup>, dut de beaucoup contribuer à l'émergence d'un consensus sur l'épineuse question de la réconciliation nationale et des réformes constitutionnelles pour le démantèlement du système d'Apartheid. C'est tout ce concours des circonstances qui permit à ce que l'ordre politique issu des élections d'avril 1994 de donner lieu à la participation des formations politiques moins représentatives comme l'*IFP* et le *Front de la liberté* à la gestion post-apartheid de l'imperium à côté de l'*ANC* et du *NP*.

Les Sud-africains doivent essentiellement ce succès de leur processus de reconstruction post-conflit de la paix à l'implication personnelle de Nelson Mandela et Frederik De Klerk. Plus que toute autre homme politique sud-africain, le Président Mandela avait un poids politique et une stature internationale qui pouvaient lui permettre de ne pas trop souffrir du fait que son Vice-Président Frederik De Klerk s'appuie substantiellement sur l'appareil d'État pour tempérer les inquiétudes de certains milieux radicaux afrikaners et autres blancs possesseurs de gros intérêts économiques.

Bien plus, foncièrement opposée à la démarche de réconciliation nationale prônée par Nelson Mandela, l'aile radicale de l'*ANC* initia plusieurs manifestations se terminant par des affrontements sanglants contre les partisans de l'*Inkatha* à Johannesburg et au Natal. Le leader de l'*ANC* en fut contraint à mener une campagne nationale pour expliquer aux populations noires les bien-fondés du partage du pouvoir avec la minorité blanche. La bonne disposition mentale dans laquelle se trouvaient ces deux hommes qui leur permit de bien évoluer dans un juste milieu entre les fortes attentes d'une émancipation citoyenne des populations

---

<sup>28</sup> Une structure consultative regroupant les représentants de principales sensibilités politiques sud-africaines dont des leaders des bantoustans, et qui permit une gestion moins heurtée de la très complexe équation consistant à concilier les points de vue de la minorité blanche à ceux de la majorité noire.

noires et la nette propension de la communauté blanche à conserver des privilèges politiques et les assises économiques du pays. C'est dans cette optique que furent conçus à la fois des approches politiques visant l'implication de petites entités locales dans la gestion de grandes agglomérations et des réajustements législatifs visant la réintégration des bantoustans dans la citoyenneté sud-africaine.

Bref, c'est à Nelson Mandela et à Frederik De Klerk que revint le mérite d'avoir procédé au miracle politique consistant à manœuvrer très habilement à travers les méandres des considérations raciales, politiques et économiques pour obtenir finalement l'adhésion de l'ensemble des sensibilités sociopolitiques du pays à la logique de la réconciliation nationale et des négociations politiques, et cela, au profit de l'intériorisation par les citoyens sud-africains du concept de *Nation arc-en-ciel*. Les dernières vagues des violences xénophobes récemment déplorées dans certains centres urbains viennent de rappeler brutalement aux autorités sud-africaines que la consolidation post-conflit de la paix est plus un idéal à atteindre et à entretenir qu'un geste politique ou militaire ponctuel.

### **5. 5. L'approche exclusive congolaise.**

Les pourparlers de paix qui regroupèrent les frères ennemis congolais autour d'une table et aboutirent à la signature des Accords de cessez-le-feu de Lusaka en 1999<sup>29</sup> marquèrent la fin formelle de la guerre civile et le début d'un long et tumultueux processus de paix, lequel semble jusqu'à ce jour ne pas encore avoir fini de commencer. Par sa *Résolution 1341* du 22 février 2001, le Conseil de Sécurité demandait aux belligérants en présence en RDC de désengager leurs effectifs militaires, tout en accordant à la MONUC le mandat de surveiller le respect du cessez-le-feu, de suivre le redéploiement des belligérants, de faciliter le travail des humanitaires, et d'assurer un appui diplomatique et logistique au Dialogue inter congolais<sup>30</sup>.

Ensuite, la *Résolution 1533* Conseil de Sécurité du 15 mars 2004 disposa sur le renforcement de l'embargo sur les armes à l'Est du Congo et donna lieu à une majoration des effectifs militaires de la MONUC à 10800 hommes constituant des unités d'infanterie et de génie, un corps logistique, un corps médical, une unité fluviale et des hélicoptères.

---

<sup>29</sup> Signature par les belligérants Congolais et leurs alliés africains respectifs des accords de cessez-le-feu de Lusaka.

<sup>30</sup> Qui aboutit à son tour à la signature de l'« Accord globale et inclusif » de Pretoria en 2003 pour une gestion consensuelle de la transition politiques les ex—belligérants

<sup>31</sup> Interview du Vice-Président Azarias Ruberwa à la chaîne de télévision locale TKM en 2005.

Au bout des comptes, toute cette imposante infrastructure militaire de la mission onusienne n'a pas empêché que l'Est de la RDC continue jusqu'à ce jour à être le centre d'un intense trafic d'armes permettant aux groupes armés étrangers et certaines milices ethniques locales réfractaires à la paix de toujours se ravitailler en « *armements neufs et plus sophistiqués que les troupes gouvernementales*<sup>31</sup>.

En 2003, fut mis en place d'un ordre institutionnel de transition conformément à l'*Accord global et inclusif* de Pretoria issu du *Dialogue inter congolais* en Afrique du Sud, un texte dont l'esprit et la lettre de ces deux textes coulés dans l'*Acte constitutionnel de transition*

préconisaient une gestion solidaire et consensuelle par l'ensemble de la classe politique du pouvoir de transition.

Les principaux objectifs de la transition politique, en guise d'approches pour la consolidation de la paix et la refondation de l'Etat, étaient le désarmement d'anciennes factions rebelles, la formation d'une armée républicaine et la tenue des *élections libres, démocratiques et transparentes*.

Mais hélas, les garants nationaux du processus de paix congolais préférèrent plutôt emprunter les raccourcis de l'exclusion motivée par clientélisme politique et les quêtes de positionnement partisans au détriment d'un sain partage de l'imperium de transition par toutes les grandes sensibilités politiques nationales. Ayant bénéficié de la caution de la communauté internationale, cette application biaisée de l'*Accord global et inclusif* de Pretoria engendra naturellement de la méfiance auprès d'anciennes factions rebelles qui, par conséquent, accusèrent de notoires réticences à se faire désarmer. Ce fut-là la cause principale de l'échec du processus DDR : la pierre angulaire de toute réforme du secteur de sécurité intervenant en période post-conflit, le passage obligé vers la création d'une armée nationale sensée sécuriser toutes les sensibilités géopolitiques nationales et favoriser ainsi une implantation saine de la démocratie.

C'est cette culture d'exclusion qui mine la classe politique congolaise depuis l'accession du pays à l'indépendance qui expliquait toutes ces turpitudes et qui avait fait que jusqu'en février 2007, soit plus de huit ans après le début du processus de paix, les anciens frères ennemis congolais pouvaient encore s'affronter à l'arme lourde en pleine capitale Kinshasa.

Quoi de plus normal lorsqu'un vicieux jeu de partialité motivée par un chevauchement des préoccupations diplomatiques et visées affairistes dans les esprits de certains hommes d'Etat européens avait par moment pris le dessus sur des

---

schèmes d'une saine implantation de la démocratie telle que stipulée dans *l'Accord global et inclusif de Pretoria*. Ceci expliquant cela, ce fut aussi-là la principale entrave à une réconciliation nationale qui conditionnait le rétablissement de la confiance mutuelle entre les anciens belligérants et le succès de l'ensemble du processus de paix congolais. Le caractère foncièrement exclusif du processus de paix congolais procéda notamment de la stigmatisation et de l'exclusion pendant la transition des forces politiques aussi substantielles que les *mobutistes* et les *tshisekedistes*, ainsi que de certains leaders politico-militaires<sup>32</sup> de la minorité nilotique<sup>33</sup>.

La sommation de toutes ces défaites constituèrent une entrave majeure à la réconciliation nationale et à la consolidation de la paix. Une fois de plus, la culture de l'exclusion : soit la cause majeure de toutes les crises sociopolitiques et conflits armés que le pays a eu à déplorer depuis son accession à l'indépendance a été au rendez-vous. En outre, l'implication de la communauté internationale dans le processus de paix congolais a beaucoup péché en privilégiant constamment les seules approches militaires, politiques et diplomatiques au détriment des démarches sociologiques qui ciblent les racines profondes des crises sociopolitiques dont les guerres civiles ne sont que de simples conséquences.

Bref, tout un alignement de turpitudes imputables à la culture de l'exclusion très prisée par la classe politique congolaise et valisée dans une certaine mesure par la communauté internationale a abouti à une gestion assez exclusive de la transition politique, un non-accomplissement laxiste de la réforme du secteur de sécurité, et à des élections aussi opaques que controversées. C'est ce qui peut expliquer le raté de la maïeutique démocratique et l'actuelle persistance de l'imbroglie sécuritaire en RDC.

L'implication de la communauté internationale depuis 2003 dans la réforme du secteur de sécurité congolais n'a pas empêché *International Crisis Group* de publier en février 2007 un rapport soulignant que : « ... *La Police congolaise n'a jamais été capable d'assumer un minimum d'ordre, de garantir l'application de la loi... Certaines forces spécialisées comme la Police de l'immigration, l'ANR et la Garde Républicaine constituent des structures parallèles échappant aux chaînes de commandement traditionnelles... L'Armée est toujours faible et pourrait encore s'effondrer rapidement devant une menace sérieuse. Bien que la plupart des anciens belligérants qui forment l'actuel gouvernement de transition et soutiennent officiellement la nouvelle armée, certains combattants (et brigades) ignorent parfois les ordres de la hiérarchie militaire s'ils ne contreviennent aux intérêts de leurs factions respectives...* ».

<sup>32</sup> Nous pensons ici notamment aux officiers dissidents comme le Général dissident Laurent Nkunda et le Colonel Jules Mutebezi pour ne citer que ceux-ci, qui se présentent comme les défenseurs de la minorité nilotique.

<sup>33</sup> Généralement désignée par les termes *Tutsie* ou *Banyamulenge*, une minorité ethnique de souche rwandaise dont la mise en cause de la citoyenneté congolaise a constitué la cause immédiate de l'insurrection kabiliste contre le régime de Mobutu en 1996 et de différentes rebellions qui se sont succédées en RDC à partir de 1998.

C'est ainsi que par sa *Résolution 1756* de juin 2007, le Conseil de Sécurité recommandait au Gouvernement congolais de diligenter, avec l'appui de ses partenaires internationaux, la réforme du secteur de sécurité congolais et de consolider la paix dans le pays. Il y a encore lieu de constater que jusqu'à ce jour, soit huit ans après le début du processus de paix congolais, des membres des groupes armés<sup>34</sup> qui combattaient jadis dans le Kivu et en Province Orientale continuent à y occuper de véritables zones tribales auxquelles ils interdisent allégrement l'accès aux troupes onusiennes, aux forces gouvernementales et agences humanitaires. Avec le recul de temps, il s'est avéré que les processus DDR et DDRRR n'ont pas donné les résultats escomptés.

Eu égard à cette carte de vulnérabilité sécuritaire de la RDC telle que présentée ci-dessus, une question serait de savoir ce que le Gouvernement congolais et la communauté internationale peuvent encore réussir aujourd'hui en termes de consolidation de la paix et de restauration de l'autorité de l'Etat qu'ils n'ont pas pu pendant les huit ans passées ?

Très impliquée dans les analyses sur la situation sécuritaire en RDC, *International Crisis Group* soulignait en juin 2006 que : « ... *Les élections auront lieu, pas grand-chose ne changera et cinq ans plus tard, les combats reprendront parce que les causes de la guerre n'auront pas été réglées...* ». Or, il n'est pas encore cinq ans depuis que les élections ont eu lieu, le Kivu est déjà en train de redevenir un brasier, avec tous les risques que le feu s'étende de nouveau en Province Orientale et à l'Equateur.

## **6. Pistes de solutions pour l'avènement d'une nouvelle ère de paix et stabilité dans la SADC.**

### **6.1. La réconciliation nationale au plan interne des Etats**

Au regard de la problématique sécuritaire de la SADC telle que disséquée ci-dessus, il y a lieu de tabler sur l'hypothèse fondamentale [selon laquelle les chances de succès du processus de consolidation post-conflit de la paix et sécurité en cours au sein de la communauté sont impérativement tributaires à l'affrontement d'un certain nombre](#) de défis sécuritaires et sociopolitiques qui jonchent le chemin de la stabilité et du développement dans la sous-région.

En effet, autant il est vrai que la SADC vit depuis bientôt une décennie un climat de paix et d'un relatif progrès démocratique ayant permis le dédouanement de certaines économies locales des contingentements des efforts de guerre au profit des objectifs socioéconomiques et du développement, autant il est à penser que toutes les causes profondes des crises du passé ayant été à la base de la violence et des guerres civiles n'ont pas encore été totalement extirpées dans des pays comme l'Angola, la RSA et la RDC.

---

<sup>34</sup> Notamment des éléments des FDLR rwandais et de l'Armée de Résistance du Seigneur

En ce qui concerne le premier pays cité, tout en étant de nature à conforter l'idée que la reconversion de l'UNITA d'un mouvement insurrectionnel vers une formation politique disposée à jouer sincèrement le jeu démocratique est un processus irréversible, la tenue de dernières élections législatives dans un climat sécuritaire assez apaisé sur toute l'étendue du territoire angolais ne devrait pas occulter l'impérieuse nécessité de l'accomplissement d'une véritable réconciliation nationale qui, à notre humble, tiendrait foncièrement d'une volonté réelle des élites politiques de ce pays à transcender moult contradictions socioculturelles et contingences géopolitiques internes à la base des sempiternels antagonismes et inimitiés entre le MPLA et l'UNITA pour le bénéfice d'une paix durable et du succès du processus de reconstruction nationale.

Au regard de l'analyse en profondeur du conflit angolais telle que faite plus haut, il est à penser que ce sont des divergences sociopolitiques entre les élites politiques de ce pays qui, tirant leurs souches dans des contradictions socioculturelles liées à l'histoire coloniale, avaient constitué la cause première de la guerre civile et pourraient encore longtemps continuer à marquer la vie politique nationale en Angola.

S'agissant de l'Afrique du Sud, la vague des troubles à l'ordre public récemment déplorée à Johannesburg et d'autres centres aura malheureusement eu le mérite de rappeler aux dirigeants de ce pays et aux garants de la gouvernance sécuritaire de la SADC ce fait assez occulté que les succès socioéconomiques ne pourraient aucunement faire oublier la nécessité d'une mise en place des politiques bien définies en matière de restauration de la concorde au sein des communautés nationales et transnationales pour le bénéfice de la consolidation post-conflit de la paix et promotion de la sécurité humaine dans la sous-région.

Cette assertion inhérente aux réalités sécuritaires de la SADC nous amène sans transition à plancher sur la situation de la RDC qu'il conviendrait de considérer le tendon d'Achille de l'ensemble du processus de restructuration de la paix en cours en Afrique Centrale et Australe. Nous pensons ici plus précisément à la problématique de la violence ethnique à l'Est de la RDC et à la coexistence conflictuelle entre la RDC et certains ses deux voisins de l'Est que sont l'Ouganda et le Rwanda.

Le problème est que cette situation est de nature à aggraver les difficultés de la force publique congolaise par aux exigences de neutralisation des groupes armés étrangers et milices locales réfractaires à la paix présentes dans cette partie du pays. Une triste réalité est que, depuis son amorce en 1999 à Lusaka jusqu'à la récente *Conférence de Goma* par le Dialogue inter Congolais en 2003 en Afrique, le processus de paix congolais est demeuré un perpétuel recommencement. Nous sommes de ceux qui pensent que cette persistance de l'imbroglio sécuritaire congolais résulte fondamentalement des contradictions internes de la classe politique congolaise consécutives à l'absence d'un accomplissement d'une réconciliation nationale sincère. Cette réalité de l'équation sécuritaire congolaise est une belle illustration de la problématique sécuritaire globale de la SADC.

En observant ce qui se passe actuellement aussi bien en RDC qu'en Angola et en Afrique du Sud pour ne parler que de ces trois pays, il est à penser que le plus grand défi de la consolidation post-conflit de la paix et du retour de la stabilité en Afrique Centrale et Australe procèdent de la capacité des gouvernants à y régenter l'accomplissement d'une réconciliation nationale sincère.

## **6. 2. Sommaire présentation des stratégies et mécanismes de paix de la SADC**

Avant de parler des défis de l'avènement d'une paix durable au sein de la SADC, nous avons tenu à procéder à une brève genèse de la SADC et à une sommaire présentation des stratégies et mécanismes qui fondent sa gouvernance sécuritaire actuelle, en l'occurrence le *Protocole et Organe sur la politique, défense et coopération sécuritaire*, le *Pacte de défense mutuelle*, le *Plan stratégique indicatif de l'organe et Plan stratégique indicatif du développement régional*, les *Brigades de la SADC* et le *Forum de la Commission Electorale*; et à projeter des mécanismes de monitoring de l'ensemble du processus de restructuration de la paix en cours dans la sous-région.

### **6. 2. 1. Genèse de la SADC**

S'agissant des origines de la SADC, une brève rétrospective historique nous indiquerait qu'à partir des années 70, opposés à la politique d'Apartheid pratiquée par l'Afrique, des pays de l'Afrique Australe comme l'Angola, la Zambie et la Tanzanie se constituèrent en un regroupement sous-régional appelé « Pays de la Ligne de Front » qui se donna pour vocation l'appui à la lutte de libération des Noirs de l'Afrique du Sud. La dynamique intégrationniste ainsi enclenchée se soldera en 1979 par la tenue de la première « *Conférence de Coordination du Développement d'Afrique Australe* », en sigle SADCC.

C'est en 1992 que cette dernière accouchera de la « *Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe, en sigle SADC* », en sigle SADC, dont les pays membres sont actuellement l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, la RDC (depuis 1997), le Lesotho, le Malawi, l'Ile Maurice, la Mozambique, la Namibie, les Seychelles, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. L'Ouganda est encore candidat tandis que le dossier de demande d'adhésion du Rwanda n'avait pas abouti suite aux questions de procédure.

Regroupement sous-régional à vocation essentiellement économique en ses débuts, la SADC évoluera finalement vers la constitution d'une communauté économique intégrée à l'image de l'Union Européenne. Dès lors, les questions sécuritaires et de développement s'invitèrent dans les affaires de l'organisation au point de devenir aujourd'hui le centre de ses préoccupations.

En 1998, la SADC se retrouva un peu malencontreusement impliquée dans le règlement des crises en RDC et au Lesotho. Les troupes sud-africaines et botswanaises furent déployées pour rétablir l'ordre à Maseru, à l'issue des mouvements de contestations populaires et une tentative de coup d'Etat ayant fait suite à des élections très controversées. Bien plus, l'implication en ordre dispersé de

certaines pays de la SADC dans le conflit congolais aboutit à la mise en évidence de fortes dissensions politiques au sein de l'organisation. L'Angola, la Namibie et le Zimbabwe ne reçurent l'aval officiel de la SADC pour intervenir en faveur du Gouvernement de Kinshasa qu'ultérieurement au déploiement de ces dernières sur le terrain, alors que l'Afrique du Sud et d'autres pays prônaient plutôt une médiation entre le Gouvernement de Kinshasa, les rebelles et leurs soutiens étrangers.

Des dissensions engendrées par une implication mal coordonnée de la SADC dans la crise congolaise justifiaient la nécessité de l'élaboration d'une politique de sécurité commune de l'organisation. Il ne faudrait pas perdre de vue que le traité créant la SADC réaffirme les principes de strict respect de la souveraineté des Etats, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique, de bon voisinage, de non-agression et de non-ingérence dans les affaires internes des autres Etats, rappelle la *Résolution 1964 de l'Assemblée Générale des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine* sur l'intangibilité des frontières héritées de l'indépendance. Le texte souligne également la responsabilité première du *Conseil de Sécurité des Nations Unies* dans le maintien de la paix et sécurité au plan international, ainsi que le rôle de l'organe central de *l'Organisation de l'Unité Africaine* dans la prévention, la gestion et la résolution des Conflits ; tout en soulignant que la paix, la sécurité et de solides relations politiques constituent des facteurs clés pour la création d'un environnement propice à la coopération et l'intégration régionale.

#### **6. 2. 2. Organe de Coopération en matière de Politique, Défense et Sécurité (OPDSC).**

Aucun processus de développement humain n'étant envisageable sans la paix et la stabilité, il alla de soi que les préoccupations sécuritaires se fussent invitées dans l'organisation structurelle de la SADC. C'est dans ce sens que la communauté mit au point en septembre 1995 un comité présidé par l'Afrique du Sud et qui fut chargée de l'ensemble des questions de sécurité de la région et du projet de création d'une force de maintien de la paix. Lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères et de la défense de la SADC tenue à Gaborone le 28 juin 1996, fut lancée l'idée d'un *Protocole sur la Politique, Défense et Coopération Sécuritaire* qui devait régir les questions politiques, sécuritaires, de coopération régionale, de sécurité, médiation des conflits, et les opérations de maintien de la paix.

L'engagement en ordre dispersé de l'Afrique du Sud et du Botswana au Lesotho d'une part, et de l'Angola, du Zimbabwe et de la Namibie en RDC d'autre part furent certainement pour quelque chose dans la diligente signature en août 2000 à Windhoek du projet élaboré quatre ans plus tôt à Gaborone, lequel sera adopté en août 2001 par les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Blantyre au Malawi. A cet effet, il sera mis en place un *Organe pour la politique, défense et sécurité*, en sigle *OPDSC*, chargé de la mise en œuvre du protocole. Si ce dernier est tenu d'opérer sous mandat du sommet des chefs d'Etat, c'est en réalité un comité ministériel regroupant les ministres en charge de la défense, des affaires politiques et des

services d'intelligence de tous les quatorze Etats qui se scindent en trois sous-comités<sup>35</sup> ministériels pour prendre les grands décisions de l'organe.

Le protocole de l'Organe dispose sur les questions de coopération en matière de paix, défense mutuelle et sécurité commune au plan interne des Etats et de règlement des conflits dans la sous-région aussi bien par des moyens pacifiques (diplomatie préventive, négociation, conciliation, bons offices, arbitrage ou règlement juridictionnel), que par des actions répressives en conformité avec l'article 53 de la *Charte des Nations Unies*. Il y a lieu de rappeler que l'article 5 du traité créant la SADC fixe comme objectifs fondamentaux de l'organisation le développement et la croissance économique, la réduction de la pauvreté et l'augmentation du niveau et de la qualité de vie des peuples de l'Afrique Australe, mais surtout la promotion et la défense de la paix et la sécurité dans la sous-région.

C'est en vue de permettre une bonne coopération régionale en matière de sécurité, la médiation dans les conflits et la coopération militaire que les instances dirigeantes de la SADC lancèrent lors d'une réunion des ministres des Affaires étrangères et de la défense tenue à Gaborone le 28 juin 1996, le projet de création d'un Organe sur les questions de politique, de défense et de sécurité dont la mission principale devait être de développer une capacité régionale de maintien de la paix. Le projet aboutira à la signature du Protocole sur la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité lors du sommet tenu à Windhoek en août 2000, lequel sera adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du sommet de Blantyre (Malawi) en août 2001, avant de donner naissance à l'« *Organe pour la Coopération Politique, de Défense et de Sécurité* », en sigle OPDSC, lequel entrera en vigueur en 2004.

L'OPDSC est un organe de prévention, de gestion et de résolution des conflits dans la sous-région. Le protocole de sa création prévoit l'emploi des moyens pacifiques que sont la diplomatie préventive, la négociation, la conciliation, les bons offices, l'arbitrage ou le règlement juridictionnel devant un tribunal international. Pour ce faire, l'OPDSC s'est fixé comme objectifs de :

- Protéger les peuples et sauvegarder le développement de la région ;
- Coopérer entièrement à la sécurité et à la défense par la prévention, la gestion et la résolution des conflits ;
- Favoriser la paix et son maintien afin de réaliser une paix et une sécurité durables ;
- Développer une capacité collective de sécurité et s'accorder sur une défense mutuelle pour répondre aux menaces extérieures et assurer une capacité régionale de maintien de la paix à l'intérieur des armées nationales ;
- Intervenir dans les conflits extra régionaux qui affectent la paix et la sécurité en Afrique Australe.

### **6. 2. 3. Pacte de défense mutuelle**

---

<sup>35</sup> Le Comité de hauts officiels, le Comité interétatique de politique et diplomatie (ISPDC), et le Comité interétatique de défense et sécurité (ISDSC).

En plus du *Protocole et de l'Organe sur la politique, défense et coopération sécuritaire*, tout en approuvant le projet d'élaboration d'un Plan Stratégique indicatif de l'Organe, les Etats membres de la SADC réunis à Dar-es-Salam ont conclu, en août 2003, un *Pacte de défense mutuelle*. Ce dernier créait le cadre et les mécanismes d'une approche commune pour les questions de sécurité dans une perspective de création d'une force régionale mobilisable sur des zones de tensions.

Bizeck Jube Phiri et André du Pisani estiment que l'un des enjeux majeurs de l'applicabilité du *Pacte de défense mutuelle* consiste à adapter les critères de composition des forces et conditions d'intervention aux impératifs de souveraineté des Etats<sup>36</sup>. Abillah Omari et Paulino Macaringue vont plus loin en soulignant que tous ces mécanismes de la SADC destinés à y promouvoir la paix et sécurité se trouvent confrontés au défi de bien s'intégrer dans la mouvance des mutations que traverse actuellement l'Union Africaine, notamment aux exigences de la mise en œuvre du *Protocole sur le conseil de paix et sécurité* de l'Union Africaine, lequel préconise l'élaboration d'une politique de défense et sécurité commune et la mise sur pieds d'une *Force africaine*, ainsi qu'un Etat – major militaire<sup>37</sup>.

Néanmoins, par ce pacte, les parties signataires s'engageaient à *développer leurs capacités individuelles et collectives de légitime défense et de maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans la sous-région*, toute agression contre un Etat membre étant par définition considérée comme une menace contre la paix et la sécurité régionale, et par conséquent, appelant à *une action collective sous mandant d'un sommet de la SADC*.

#### **6. 2. 4. Plan stratégique indicatif de l'organe et Plan stratégique indicatif du développement régional.**

En vue d'assurer le bon fonctionnement de l'OPDSC<sup>38</sup>, il fut conçu un *Plan indication stratégique de l'Organe*, en sigle SIPO, et un *Plan régional d'indication stratégique du développement*, en sigle RISDP. Le SIPO est un ensemble des directives opérationnelles destinées à permettre à l'OPDSC d'atteindre ses objectifs en matière de coopération politique, de défense et de sécurité, tandis que le RISDP procède des dispositions de mise en application des directives contenues dans le SIPO en vue de la création d'un environnement de paix, sécurité, et stabilité politique propice à l'accomplissement des objectifs socio-économiques de la communauté.

#### **6. 2. 5. Brigades de la SADC**

<sup>36</sup> FOPRISA report III, Botswana Institute for Development Policy Analysis, Gaborone, 2007, p.156-157.

<sup>37</sup> Abillah Omari et Paulino Macaringue, *Southern Africa Security in Historical Perspective* in Gavin Cawthra, André du Pisani and Abillah Omari, *Security and Democracy in Southern Africa*, Wits University Press, Johannesburg, 2007, p.58.

<sup>38</sup> Lire notamment, Pakalitha Bethuel Mosisili, *For a Peaceful, Stable and Prosperous Southerne Africa*, documentation de séminaire, aout 2004.

En plus de l'élaboration du SIPO et du RISDP, il fut créé des *Brigades de la SADC*, en sigle SADCBRIG, soit une structure militaire constituée des troupes fournies par les Etats membres sous un commandement intégré pour mener des opérations de paix au sein de la communauté. Les recommandations d'un séminaire régional sur la formation en opérations de maintien de paix tenu à Harare du 27 au 31 juillet 1998 mettaient un accent sur la nécessité de créer un centre régional de formation en opérations de paix et de monter une force de la SADC chargée des opérations de maintien de paix à l'instar de l'ECOMOG en Afrique de l'Ouest<sup>39</sup>. A l'instar des interventions militaires de l'Angola, du Zimbabwe et de la Namibie en août 1998 en RDC et celles de l'Afrique du Sud et du Botswana au Lesotho trois mois plus tard, même si elles reçurent à posteriori mandat de la SADC<sup>40</sup>, ne furent pas moins perçues comme des ingérence des pays membres de la communauté dans les affaires internes d'un Etat.

Ayant engendré de profondes divergences au sein de la communauté par rapport à leur opportunité et régularité, ces deux actions donnèrent lieu à un débat de fond qui épingla la nécessité de la mise en place d'un cadre formel de résolution des conflits internes par des moyens militaires et de maintien de paix. Paul Macaringue précise que c'est le souci de donner à la SADC des moyens pour d'éventuelles actions militaires préalablement bien conçues et s'insérant dans la logique de la création de la *Force Africaine* en cas des menaces contre ses intérêts et la bonne réalisation de ses objectifs qui motiva la création des *Brigades de la SADC*<sup>41</sup>, dont le projet d'implantation a atteint la première phase de ses objectifs en 2005. C'est ce qui avait fait que la question de la mise en place de la Brigade d'alerte soit abordée en 2006 à Pretoria.

Une évidence est que des efforts significatifs sont actuellement déployés aussi bien au plan individuel des Etats qu'au niveau de hautes instances de la communauté pour surmonter des réticences et relever les défis des contingence stratégiques et logistiques que pose l'implantation de cette force militaire de la SADC chargée des opérations de paix. Il y a lieu de souligner que ce projet salutaire pour la sécurité commune des Etats de la SADC a fait du chemin avec l'accomplissement en août 2005 de la première phase de la communauté, à l'image de la Force Africaine en Attente de l'OUA. Dès juillet 2006, il était déjà question d'instaurer des mécanismes pour garantir que les SADCBRIG soient une force d'alerte capable d'assumer des opérations de paix au sein de la communauté.

#### **6. 2. 6. La surveillance des élections.**

C'est certainement en tenant compte de la triste réalité que la tenue des élections a souvent constitué le mobile de l'amorce ou de la reprise de la guerre civile en Afrique que les concepteurs des mécanismes de paix de la SADC eurent l'idée de favoriser la création des commissions électorales nationales et des organes de surveillance des processus électoraux.

<sup>39</sup> Fisher, L, *Preparing the SADC Brigades for Future Contingencies*, documentation du séminaire sur la vision de l'Armée sud-africaine en 2020 tenu à Midrand en 2006.

<sup>40</sup> Madeleine Odzolo Modo, doctorante en droit public, université de Grenoble II.

<sup>41</sup> Paulino Macaringue, *Military Dimensions of Security Cooperation in the Southern Africa* in FOPRISA report III, Op. Cit, p. 121.

En plus de l'OPDSC et du SIPO, la SADC dispose de plusieurs textes et organes traitant des questions électorales au sein de la communauté<sup>42</sup>. Nous pensons ici aux documents comme le « *Principles and Guidelines Governing Democratic Elections* », aux organes comme le « *SADC Parliamentary Forum* », le « *Electoral Intitute of Souh African* » et le « *Electoral Commissions Forum* » dont la mission fondamentale est d'appeler les Etats membres au respect des principes de base des élections démocratiques comme l'inclusivité et d'indépendance des commissions électorales nationales, la liberté de vote, une représentativité équitable des candidats ainsi que la transparence et l'intégrité du processus électoral.

### **6. 3. Critique des stratégies de paix de la paix de la SADC et de l'Union Africaine.**

A notre humble avis, se fondant essentiellement sur les trois instruments que sont le *Protocole sur la Coopération en matière de Défense et Sécurité (OPDSC)*, le *Plan Indicatif des Stratégies de l'Organe (SIPO)* et le *Pacte de défense mutuelle*, la gouvernance sécuritaire de la SADC pêche par le fait qu'elle se limite à ne mettre en exergue que les seuls aspects politiques et militaires de la menace, ne laissant que très peu de place aux très épineuses questions de sécurité humaine comme les risques d'implosions sociales internes liées à la mauvaise gouvernance, l'insécurité alimentaire, la coexistence conflictuelle et les violences au sein de certaines communautés humaines nationales et transnationales, l'existences des flux migratoires incontrôlés, les questions des déplacements internes et externes des populations suite aux conflits armés, la problématique de la protection des personnes vulnérables en zones de conflit, la menace terroriste etc.

A propos de la menace terroriste, nous voudrions relever que la Tanzanie et le Kenya avaient déjà été des cibles des attaques d'Al Qaeda, en plus du fait qu'une étude de la très sérieuse « *World Market Researches Center* » publiée en 2003 plaçait la RDC parmi les cinq pays les plus exposés aux risques d'attaques terroristes dans le monde<sup>43</sup> et qu'un des terroristes impliqués dans les attentats du métro de Londres en 2006 fut interpellé par la suite en Zambie.

Au regard de cette carte de vulnérabilité sécuritaire de la SADC telle qu'établie ci-dessus, il y a lieu d'épingler le fait que les stratégies de paix de la SADC et de l'Union Africaine<sup>44</sup> ne mettent pas en relief la nécessité d'une implication plus substantielle de la société civile dans la promotion des idéaux de non-violence, de tolérance et d'acceptation de différence en guise d'approches pour la réduction de la

---

<sup>42</sup> Jonathan Mayuyuka Kaunda, *Proceedings of the 2006 FOPRISA Annual Conference*, Botswana Institute Development Policy Analysis, 2007, p. 42

<sup>43</sup> Jeune Afrique No ..... de Novembre 200

<sup>44</sup> En l'occurrence l'*Acte Constitutif de l'Union Africaine*, le *Protocole du Conseil de la Paix de l'Union Africaine* et le *Pacte de Non-agression et de Défense Commue de l'Union Africaine*

culture de la violence de sang de plus en plus déplorée dans la SADC. Nous pensons qu'il s'agit-là des défaillances structurelles majeures dans les stratégies de paix de ces deux organisations.

Il faudrait ne pas perdre de vue que tous ces vagues de violence de sang actuellement déplorées un peu partout à travers le continent sont plus liées aux contradictions socioculturelles inhérentes à nos communautés nationales et transnationales qu'à des questions purement militaires et politiques. Nous pensons ici notamment aux conflits ethniques à l'Est de la RDC, aux récentes vagues de violence xénophobes déplorées en Afrique du Sud et à la situation d'instabilité sociopolitique prévalant actuellement au Zimbabwe.

Dans le même registre des lacunes des stratégies de paix des organisations africaines, il y a lieu de souligner que la défunte OUA a fonctionné pendant plus de quatre décennies sans disposer d'une force de paix, et encore moins d'un organe de management post-conflit de la paix, jusqu'à ce que soit créée en 2005 la *Force Africaine d'Alerte*<sup>45</sup> dont les missions sont, par ailleurs, plus du domaine de l'imposition de la paix que de la consolidation post-conflit de la paix.

A la lumière de ce qui précède, nous voyons que les stratégies de paix actuelles de la SADC et de l'Union Africaine accordent beaucoup d'importance aux seules questions de prévention, de gestion et de résolution des conflits, ne laissant pas beaucoup de place à la promotion de la sécurité humaine. Bien plus, quand bien même les choses sont faites ainsi, il ne serait pas assez exact d'affirmer que ce sont les stratégies de paix de l'Union Africaine et de la SADC qui dictent fondamentalement les politiques sécuritaires des Etats membres. Il y a lieu de se rappeler que les pays membres de l'OUA eurent plus d'une fois à adopter des positions assez opposées les uns et les autres et vis-à-vis de la philosophie d'action de l'organisation panafricaine.

## **7. Mécanisme de monitoring du processus de restructuration de la paix et sécurité en cours dans la SADC.**

Une évaluation critique des stratégies de paix de la SADC au regard des enjeux et défis de la consolidation post-conflit de la paix dans la communauté nous a amené à penser qu'il ne serait pas évident de réussir l'actuel pari de la restructuration de la paix et sécurité en Afrique Centrale et Australe sans une conception préalable d'un mécanisme fiable de son monitoring.

A notre humble avis, la menace étant une notion foncièrement dynamique, les garants de la gouvernance sécuritaire de la SADC se doivent de mettre au point un certain nombre de repères de leurs actions au regard de leurs principaux objectifs sécuritaires. Pour ce faire, ils devraient procéder ponctuellement ou périodiquement à des évaluation du profil de la menace tant aux niveaux internes des Etats qu'au plan global de la SADC, afin de permettre une actualisation permanente de la carte de vulnérabilité sécuritaire de la communauté conformément aux mutations des réalités du terrain. Il est clair que seule cette mise à jour du profil de la menace

---

<sup>45</sup> Nous avons souligné plus haut que les *Brigades de la SADC* n'ont achevé leur première phase d'implantation qu'en 2005.

permettrait une redéfinition judicieuse des stratégies de paix de la communauté, et par ricochet, les objectifs et les moyens d'action de sa gouvernance sécuritaire.

Nous avons eu à souligner plus haut qu'en analysant les racines historiques des crises sociopolitiques et conflits affrontements militaires ayant suivi la vague des indépendances en Afrique Centrale et Australe, d'où tire ses souches l'actuelle problématique sécuritaire de la SADC, il y avait lieu de parvenir à la conclusion que toutes les vagues de violence et guerres civiles déplorées depuis lors jusqu'à ce jour au sein de la communauté étaient plus des résultantes des contradictions socioculturelles inhérentes à la naissance des élites africaines post-coloniales que des expériences purement politiques et militaires. A titre illustratif, nous pourrions relever les forts antagonismes entre le MPLA d'Agostinho Neto et le FNLA d'Holden Roberto en Angola qui tirèrent leurs souches plus dans des certaines contingences raciales et géopolitiques que des réalités politico-militaires au sens strict du terme.

Dans le même registre, mais sous une autre optique, nous avons eu à souligner ci-dessus que les politiques sécuritaires des Etats membres de la SADC n'étaient toujours pas en phase avec la politique et les stratégies sécuritaires de la communauté, du moins telles que le stipulent les instruments de la gouvernance sécuritaire de la SADC. Ceci étant dit, nous pensons être maintenant à mesure de proposer un début des réponses sur notre questionnement fondamental sur les mécanismes indiqués pour un monitoring efficient de la gouvernance sécuritaire de la SADC par rapport à l'ensemble des processus de consolidation post-conflit de la paix en cours dans la communauté.

En effet, pensant que les principales lacunes des stratégies de paix de la SADC pourraient essentiellement résulter d'un déphasage entre les actions sécuritaires des Etats et les fondamentaux de la gouvernance sécuritaire de la communauté, nous nous devons de penser à l'absolue nécessité d'un constant réalignement conceptuel et opérationnel de tous ces principaux paramètres de la gouvernance sécuritaire de la SADC. Nous pensons ici notamment aux exigences fonctionnelles d'une actualisation régulière des politiques nationales de défense et sécurité des Etats vis-à-vis des stratégies sécuritaires de la SADC et de l'Union Africaine.

En outre, au regard de l'assertion fondamentale selon laquelle la plupart des crises sociopolitiques et guerres civiles déplorées en Afrique Centrale et Australe dès la fin de l'ordre colonial jusqu'à ce jour ont tiré leurs souches plus dans des contradictions socioculturelles que dans des confrontations politico-militaires proprement dites opposant les élites africaines, nous pensons qu'il est également capital que les organisations de la société civile de la sous région soient substantiellement associées à la gouvernance sécuritaire de la communauté, plus précisément dans ses aspects liés à l'appui des processus de réconciliation nationale et de promotion de la culture de la paix.

L'avènement d'une nouvelle ère de paix et prospérité dans la SADC étant conditionné par le succès de différents processus de réconciliation nationale en cours dans certains Etats, ce qui implique un long et complexe travail d'instauration d'un dialogue constructif et soutenu entre d'anciens frères ennemis pour le bénéfice du pardon mutuel des uns et des autres, il est à penser qu'un tel pari ne pourrait être gagné en l'absence d'un mécanisme efficace de monitoring, lequel serait sensé permettre un bon suivi de tous ces paramètres de l'ensemble du processus de consolidation post-conflit de la paix et de promotion de la sécurité humaine dans la SADC.

Bref, nous disons qu'il faudrait que soient mis en place un mécanisme fiable de monitoring de l'action sécuritaire de la SADC, entendez un cadre de concertation entre des responsables des instances étatiques et des organisations de la société civile locales, lequel devrait être chargé de l'actualisation du profil de la menace à la paix et sécurité humaine et des réajustements des approches d'éradication des causes profondes de toutes ces vagues de violence et guerres civiles déplorées dans certains Etats de la communauté.

## **5. Conclusion.**

Au moment actuel où la plupart des pays de la SADC, certes à des degrés divers, traversent encore une période de reconstruction post-conflit de la paix intervenant à l'issue des décennies des guerres fratricides caractérisées par des atteintes massives aux droits humains et à l'intégrité de la personne humaine, des déliquescences des secteurs de sécurité, des évanouissements des autorités étatiques et l'installation de toute une culture de violence dans la sous-région, il y a lieu de penser qu'une réponse structurelle à la problématique d'un accomplissement cohérent des opérations de paix dans un contexte de consolidation post-conflit de la paix serait tributaire d'un non nombre de facteurs objectifs.

Nous pensons ici surtout la nécessité d'un ciblage objectif des causes profondes de tous ces crises et conflits armés déplorés depuis des décennies dans la SADC, et d'un examen minutieux de toute cette économie de différentes approches de paix usitées aux niveaux internes des Etats par rapport au défi fondamental du développement d'une gouvernance sécuritaire optimale au plan global de la communauté.

En effet, point n'est besoin de répéter que, au fil du temps, il s'est installé dans la sous-région des maux comme l'évanouissement des autorités étatiques et les déliquescences des secteurs de sécurité suite aux guerres civiles, ainsi que la criminalités urbaine et transfrontalière, les famines et les épidémies avec leurs corollaires que sont la pauvreté, les fractures sociales et la violence de sang, une

situation qui induisit au début des années 90 la nécessité du développement du concept de la sécurité humaine, lequel tient d'une implication concertée des pouvoirs publics et des organisations non-étatiques dans l'élaboration de nouvelles approches de parade à toutes ces formes particulières de la menace.

Cependant, nous pensons qu'un tel programme ne pourrait se réaliser sans un travail permanent d'actualisation de la carte de vulnérabilité sécuritaire de la communauté, en vue d'un alignement constant des actions sécuritaires des Etats par rapport aux stratégies de paix de la SADC, lesquelles devraient également être régulièrement redéfinies en fonction de l'évolution des réalités du terrain. C'est à ce niveau qu'intervient la nécessité de la mise en place d'un mécanisme fiable de monitoring, entendez un cadre consultatif impliquant des instances étatiques et des organisations de la société civile.

Nous sommes de ceux qui pensent que ce sont bien-là des approches indiqués pour le succès du processus de consolidation post-conflit de la paix en cours dans la SADC. C'est bien-là la voie de la protection de l'intégrité humaine, du rétablissement de la paix sociale, de l'implantation d'un jeu démocratique sincère, de la reprise du processus de production des richesses et de réduction de la pauvreté génératrices des fractures sociales et frustrations à la base de la violence de sang.

Nous pensons que c'est dans cette direction que devrait être orientés les efforts visant la restructuration de la paix et sécurité, et le retour de la stabilité dans la sous-région. Pour ce faire, il serait souhaitable que la gouvernance sécuritaire de la SADC transcende la logique des protocoles diplomatiques et accords militaires pour intégrer des démarches plus sociologiques en impliquant substantiellement les organisations de la société civile dans la diffusion des idéaux de tolérance, d'acceptation de la différence et de dialogue au profit de la remontée en surface des majorités silencieuses acquises à la cause de la paix et à la réconciliation nationale, et dont l'expression a toujours été occultée par les minorités bellicistes.

Nous sommes de ceux qui estiment que c'est bien-là le passage obligé vers le succès des processus de réconciliation nationale en cours dans des pays comme l'Angola, la RDC et l'Afrique du Sud pour ne citer que ceux-ci, où un pardon mutuel sincère des uns et des autres est indispensable à la consolidation post conflit de la paix par la restauration de la concorde nationale. Il ne faudrait pas perdre de vue que le pardon mutuel et la connaissance de la vérité sont indispensables à l'accomplissement d'une réconciliation nationale sincère. C'est aussi-là une approche indiquée pour lutter contre une certaine culture politique assujettie à la dictature des biens matériels et de l'ethnie, dont le seul mérite est de favoriser des frustrations résultant des fractures sociales et des exclusions : les deux causes majeures de toutes les crises sociopolitiques et guerres civiles déplorées au sein de la SADC qu'il faut éradiquer **au profit de** l'avènement d'une nouvelle ère de paix, de stabilité et de développement dans la sous-région.

## Notes et références :

- <sup>1</sup> Notamment par le biais d'un « *common ground search* » et d'un « *sustainable dialogue* » ;
2. Son intervention lors de l'atelier préparatoire de la conférence annuelle de « FOPRISA » tenu à Maputo le 24 octobre 2008 ;
3. Les intellectuels et métis citadins du littoral contre des populations paysannes de souches africaines du centre et de la partie septentrionale du pays.
4. Il y avait dans le même panier des ultranationalistes lumumbistes, des kabilistes se voulant réformateurs, des mobutistes conservateurs, ainsi que des forces politico-militaires à consonance ethniques etc.
5. Hans Morgenthau, *Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace*, 6ème édition, New York, Knopf, 1985, p.228-230
6. Towards a Conference on Security, Stability, Development and Cooperation, New York: *Forum des Dirigeants Africains*, 1992, p.200.
7. Mayor F ; xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.
8. Larry Diamond & Marc F. Plattner, *The Global Resurgence of Democracy*, John Hopkins University Press, Baltimore, 1996.
- 9.. Les luttes pour l'indépendance et autres mouvances insurrectionnelles à travers le monde n'ont pas été moins des expériences autocratiques.
10. Robert Dahl, *Dilemmas of Pluralist Democracy*, New Haven: Yale University Press, 1945.
11. Le combat contre l'Apartheid connut l'implication aussi bien des Noirs que des Métis et Blancs sud-africains.
12. Lire notamment des articles et rapports d'Anicia Lala, Martinho Chachiuva et Alex Vines.
13. Contrairement aux influences divergentes des Zaïrois, Sud-africains et Cubains.
14. Le gros des combattants du FRELIMO était constitué des *Makonde* : une ethnie localisée au Nord du pays et partageant beaucoup des similitudes socioculturelles avec des peuples situés de l'autre côté de la frontière.
15. Le MPLA était à majorité constitué des anciens des écoles catholiques, alors que le FNLA et l'UNITA était dominés par des anciens de l'enseignement protestant.
16. D'ethnie Lunda comme Moise Tshombe, les ex-Gendarmes Katangais se réfugièrent en Angola après l'échec de la sécession de la province du Katanga en 1963.
17. En 1983, le système d'Apartheid instaura de subtils mécanismes constitutionnels consacrant la stratification sociale et politique de la société sud-africaine en trois groupes : les *Blancs*, les *Métis et Indiens* et les *Noirs*.

18. Notamment les révoltes des Batetela au Kasai et des Bapende dans le Bandundu.
19. Signature par les belligérants Congolais et leurs alliés africains respectifs des accords de cessez-le-feu de Lusaka.
20. Jusqu'en février 2007, les ex-belligérants congolais continuaient encore à s'affronter à l'arme lourde, même en pleine capitale
21. A titre illustratif, il est à noter que c'est un officier d'actif de l'Armée rwandaise qui était le Chef d'Etat-Major de l'Armée congolaise.
22. En Swahili comme en Lingala, le terme *Mai* signifie l'eau. L'expression *Mai Mai* découle d'une formule incantatoire que prononçaient les partisans lumumbistes des années 60 pour se rendre invulnérables aux balles ennemies, sensées être magiquement liquéfiées.
23. Négociations et Accords de Lusaka de 1999
24. ISS Mongraphy, No 94, janvier 2004, p. 9
25. Dictionnaire de Géopolitique, Flammarion, 2008
26. Les Etats-Unis, la France, le Portugal et la Belgique
27. Village natal du Président Mobutu, le principal facilitateur de l'accord.
28. Une structure consultative regroupant les représentants de principales sensibilités politiques sud-africaines dont des leaders des bantoustans et qui permit une gestion moins heurtée de la très complexe équation consistant à concilier les points de vue de la minorité blanche à ceux de la majorité noire.
29. Signature par les belligérants Congolais et leurs alliés africains respectifs des accords de cessez-le-feu de Lusaka.
30. Qui aboutit à son tour à la signature de l' « Accord globale et inclusif » de Pretoria en 2003 pour une gestion consensuelle de la transition politiques les ex – belligérants
31. Interview du Vice-Président Azarias Ruberwa à la chaîne de télévision locale TKM en 2005.
32. Nous pensons ici notamment aux officiers dissidents comme le Général dissident Laurent Nkunda et le Colonel Jules Mutebezi pour ne citer que ceux-ci, qui se présentent comme les défenseurs de la minorité nilotique.
33. Généralement désignée par les termes *Tutsie* ou *Banyamulenge*, une minorité ethnique de souche rwandaise dont la mise en cause de la citoyenneté congolaise a constitué la cause immédiate de l'insurrection kabiliste contre le régime de Mobutu en 1996 et de différentes rebellions qui se sont succédées en RDC à partir de 1998.
34. Notamment des éléments des FDLR rwandais et de l'Armée de Résistance du Seigneur
35. Le *Comité de hauts officiels*, le *Comité interétatique de politique et diplomatie* (ISPDC), et le *Comité interétatique* de défense et sécurité (ISDSC).

36. FOPRISA report III, Botswana Institute for Development Policy Analysis, Gaborone, 2007, p.156-157.
37. Abillah Omari et Paulino Macaringue, *Southern Africa Security in Historical Perspective* in Gavin Cawthra, .dré du Pisani and Abillah Omari, *Security and Democracy in Southern Africa*, Wits University Press, Johannesburg, 2007, p.58.
38. Lire notamment, Pakalitha Bethuel Mosisili, *For a Peaceful, Stable and Propserous Southerne Africa*, documentation de séminaire, aout 2004.
39. Fisher, L , *Preparing the SADC Brigades for Future Contingencies*, documentation du séminaire sur la vision de l'Armée sud-africaine en 2020 tenu à Midrand en 2006.
40. Madeleine Odzolo Modo, doctorante en droit public, université de Grenoble II.
41. Paulino Macaringue, *Military Dimensions of Security Coperation in the Southern Africa* in FOPRISA report III, Op. Cit, p. 121.
42. Jonathan Mayuyuka Kaunda, *Proceedings of the 2006 FOPRISA Annual Conference*, Botswana Institute Development Policy Analysis, 2007, p. 42
43. Jeune Afrique No ..... de Novembre 200
44. En l'occurrence l'Acte Constitutif de l'Union Africaine, le Protocole du Conseil de la Paix de l'Union Africaine et le Pacte de Non-agression et de Défense Commue de l'Union Africaine
45. Nous avons souligné plus haut que les *Brigades de la SADC* n'ont achevé leur première phase d'implantation qu'en 2005.

### **Notice sur l'auteur :**

Coordonnateur du *Centre d'Etudes Stratégiques* de la Chaire UNESCO de l'Université de Kinshasa, l'auteur a travaillé pendant dix ans comme analyste stratégique au Ministère de la Défense de la RDC. Il a fait partie de la Commission préparatoire pour la rédaction du « *Plan Nationale DDR* » congolais et de l'atelier de relecture du projet de la « *Loi Organique sur la Défense et l'Armée en RDC* ». Il a écrit plusieurs articles sur la problématique de la consolidation post-conflit de la paix en RDC disponibles sur [www.societecivile.cd](http://www.societecivile.cd). Il est actuellement doctorant en bonne gouvernance et sécurité commune.

